



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

LES FINANCES DES COMMUNES DE MOINS DE 10.000 HABITANTS EN 2008

Collection

Statistiques et finances locales

Direction générale des collectivités locales

Avertissement

Cette publication porte sur les communes de moins de 10 000 habitants en 2008.

Les communes dont la population totale est strictement inférieure à 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2008, sont repérées en se basant sur le recensement général de 1999 et les recensements complémentaires éventuels.

En règle générale, les évolutions par rapport à 2007 sont présentées en euros courants et sont calculées sur les montants en euros par habitant. Des calculs à champ constant (c'est-à-dire sur les communes présentes en 2007 et 2008) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2008 sont déflatés par l'indice de prix du PIB tel qu'il est connu en février 2010.

Comme par le passé, l'analyse traite séparément les communes de France métropolitaine de moins de 10 000 habitants et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités.

Comme pour le guide précédent, le lecteur trouvera l'ensemble de la publication et les tableaux détaillés sur le site de la DGCL : <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/>.

En complément, pour avoir une vision plus large sur les finances du secteur communal, c'est-à-dire les communes et les groupements de communes à fiscalité propre, les publications « les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2008 » et « les finances des groupements de communes en 2008 » sont également en ligne.

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2008

a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Karine Soguet**

Mai 2010

Directeur de la publication : **Eric Jalon**

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2008

Sommaire

Avant-propos	4
Evolution globale en métropole	5
Evolution des budgets des communes de métropole depuis 2002	6
Volume des dépenses et recettes en 2008 (métropole)	7
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines	8
1- La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2008	9
2- La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2008	11
3- Une baisse du niveau d'épargne en 2008	15
4- Une pause pour l'investissement direct en 2008	16
5- Légère baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements	17
6- Progression de l'endettement des communes	18
7- Le fonds de roulement au 31 décembre 2008	19
Données financières par strate des communes métropolitaines	20
Evolution des données budgétaires 2007-2008 par strate	21
Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer	22
Influence de l'intercommunalité	23
Dispersion par rapport à la moyenne des communes de métropole	24
Représentations régionales	24
Disparités thématiques	26
Annexes	28
1. Définitions et modes de calcul des concepts utilisés	29
2. Structure de répartition des communes	32
3. Données financières par strate des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants	33

En outre, le lecteur trouvera dans les tableaux détaillés (en ligne) :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région, par strate de population, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;

- des analyses par catégorie de communes en fonction de types définis par une situation géographique (montagne, littoral, zonage en aire urbaine) ou par une activité dominante (tourisme).

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants sur l'exercice 2008. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière, a priori complexe des finances communales, plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent vouloir se comparer les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendées par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population de 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2008), des comptes de gestion 2008 des communes et des données fiscales rassemblés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Évolution globale en métropole

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2008

L'exercice 2008 se caractérise par une stagnation des dépenses totales en euros courants (- 0,2 %) résultant de l'effet conjugué de **la baisse des dépenses d'investissement (- 5,5 % par rapport à 2007) et de la poursuite de croissance des dépenses de fonctionnement (+ 3,5 %)**.

En 2007, l'équipement brut augmentait de façon dynamique (+ 10,0 %), illustrant ainsi l'influence du cycle électoral sur les dépenses d'investissement des communes. Cette croissance était aussi due à la mise en application de normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics. En revanche, 2008 est une année de rupture, l'équipement brut diminuant de 6,8 %.

Le développement de l'intercommunalité (plus de 9 communes de moins de 10 000 habitants sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre) a profondément modifié le paysage local depuis 2000. Il tend à ralentir étant donné la couverture du territoire déjà atteinte en 2007. Le nombre de communes ayant adhéré à un groupement à fiscalité propre a augmenté de 0,7 % (contre 1,5 % en 2007). Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources mais ces mouvements sont moins marqués en 2008.

Poursuite de la croissance des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui représentent 61 % des dépenses réelles totales, augmentent de 3,5 % par rapport à 2007. Cette augmentation est due à la croissance simultanée des charges à caractère général (+ 4,3 %) et des dépenses de personnel (+ 2,0 %) qui représentent respectivement 30 % et 46 % des dépenses de fonctionnement.

D'autre part, **les charges d'intérêts augmentent de 5,5 %** confirmant ainsi la tendance à la hausse amorcée en 2006 après la baisse enregistrée depuis plusieurs exercices.

Poursuite de la croissance des recettes de fonctionnement

La progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 1,4 %), plus faible qu'en 2007, s'explique toujours par l'augmentation des impôts et taxes (+ 3,5 %) dont une croissance de 3,2 % du produit voté des 4 taxes directes locales. Cependant, **l'analyse des impôts directs** est affectée par le développement de l'intercommunalité et spécialement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité. Si l'on tient compte des reversements de fiscalité des groupements, le produit des 4 taxes augmente de 2,7 %. Le poste des dotations et participations enregistre une croissance en 2008 de 1,3 %, soit du même ordre qu'en 2007 (+ 1,1 %). Ce poste inclut la DGF qui progresse de 1,7 % par rapport à 2007. Rappelons que ce poste avait connu de fortes variations en 2004, suite à **la réforme de l'architecture des concours financiers de l'État** qui intègre dans la DGF les compensations de fiscalité versées par l'État.

Une baisse du niveau d'épargne en 2008

La progression des recettes de fonctionnement ralentit par rapport à 2007 (+ 2,9 % contre + 1,4 % en 2008) tandis que celle des dépenses de fonctionnement est du même ordre (+ 3,1 % en 2007 contre + 3,5 % en 2008). Par conséquent le niveau d'épargne brute des communes de moins de 10 000 habitants diminue de 5,4 %. Pour autant, le niveau atteint par l'épargne brute en 2008 est suffisant pour financer les remboursements de dette qui diminuent de 2,0 % par rapport à 2007.

Une pause pour l'investissement direct en 2008

En 2007, à un an des échéances municipales, la forte croissance des dépenses d'équipement brut des communes de moins de 10 000 habitants confirmait la tendance classique du cycle électoral. 2008 marque une rupture avec le démarrage d'un nouveau cycle. On assiste à une pause de l'investissement direct expliquant la baisse de 6,8 % des dépenses d'équipement brut.

Baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

Le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement brut diminue de 10,0 %. Pour autant le montant des emprunts est toujours supérieur à celui des remboursements de dette, ce qui contribue à l'augmentation de l'encours de dette au 31 décembre (+ 2,4 %). Cependant le poids relatif de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement reste stable.

Les petites communes conservent en moyenne une marge de trésorerie importante. En 2008, la variation du fonds de roulement, résultat de la différence entre les recettes totales et les dépenses totales, est positive.

Evolution des budgets des communes de moins de 10 000 habitants (métropole)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants*
Dépenses réelles totales	+ 1,8%	+ 3,4%	+ 3,6%	+ 3,7%	+ 2,8%	+ 5,0%	- 0,2%	- 2,7%
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	+ 1,7%	+ 3,2%	+ 3,6%	+ 3,7%	+ 2,5%	+ 4,9%	- 0,2%	- 2,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (I)	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%	+ 3,0%	+ 3,5%	+ 0,9%
Charges de personnel	+ 6,9%	+ 2,5%	+ 2,7%	+ 3,4%	+ 3,2%	+ 3,6%	+ 2,0%	- 0,5%
Charges d'intérêts (IV)	- 6,8%	- 14,3%	- 16,1%	- 5,2%	+ 2,3%	+ 2,9%	+ 5,5%	+ 3,0%
Recettes réelles de fonctionnement (II)	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,6%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 2,9%	+ 1,4%	- 1,0%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	+ 3,1%	+ 0,9%	+ 21,1%	+ 3,6%	+ 1,8%	+ 1,7%	+ 1,7%	- 0,8%
Produit des 4 taxes	- 0,7%	+ 1,2%	+ 3,1%	+ 3,1%	+ 2,8%	+ 3,7%	+ 3,2%	+ 0,7%
Produit des 4 taxes (1)	+ 9,9%	+ 9,7%	+ 5,1%	+ 3,9%	+ 3,1%	+ 3,7%	+ 2,7%	+ 0,2%
Épargne de gestion (III)=(II)-(I)	- 4,2%	+ 6,7%	+ 2,3%	+ 3,5%	+ 3,2%	+ 2,6%	- 3,9%	- 6,2%
Épargne brute (V)=(III)-(IV)	- 3,6%	+ 11,7%	+ 5,9%	+ 4,8%	+ 3,3%	+ 2,4%	- 5,4%	- 7,7%
Épargne nette = (V)-(VI)	- 7,8%	+ 25,2%	+ 12,0%	+ 8,2%	+ 12,5%	+ 5,3%	- 7,5%	- 9,8%
Dépenses réelles d'investissement (y c. travaux en régie)	- 2,5%	+ 9,6%	+ 6,4%	+ 4,2%	+ 2,0%	+ 8,0%	- 5,5%	- 7,8%
Dépenses d'investissement hors gestion active de la dette	- 3,0%	+ 9,3%	+ 6,5%	+ 4,1%	+ 1,2%	+ 7,8%	- 5,5%	- 7,8%
Remboursements de dette	- 0,1%	+ 2,6%	- 0,2%	+ 1,5%	- 4,0%	- 0,1%	- 2,1%	- 4,5%
Remboursements de dette hors gestion active de la dette (VI)	- 0,7%	+ 1,0%	- 0,3%	+ 0,9%	- 7,8%	- 1,7%	- 2,0%	- 4,4%
Dépenses d'équipement brut	- 6,4%	+ 10,1%	+ 8,3%	+ 5,4%	+ 5,0%	10,0%	- 6,8%	- 9,0%
Emprunts réalisés	+ 1,0%	+ 13,9%	+ 4,3%	+ 6,4%	+ 6,0%	+ 6,8%	- 9,6%	- 11,8%
Emprunts réalisés hors gestion active de la dette	+ 0,4%	+ 12,5%	+ 4,3%	+ 6,0%	+ 3,1%	+ 6,1%	- 10,0%	- 12,2%
Encours de la dette au 31/12	- 0,4%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,5%	+ 2,9%	+ 4,1%	+ 2,4%	- 0,0%
Annuité de la dette	- 1,9%	- 2,2%	- 4,4%	- 0,0%	- 2,4%	+ 0,8%	- 0,1%	- 2,5%
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	- 2,4%	- 3,4%	- 4,6%	- 0,4%	- 5,3%	- 0,4%	+ 0,2%	- 2,2%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

(1) y compris les reversements de fiscalité des groupements à TPU

*taux déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE « Comptes nationaux annuels » mise à jour en février 2010).

N.B. : les évolutions sont calculées à champ constant (i. e. sur les communes présentes les années n et n-1).

Volume des dépenses et recettes en 2008 (métropole)

<i>En millions d'euros</i>						
Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
Communes de moins de 10 000 habitants	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	moins de
Métropole	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	10 000 hab.
Dépenses réelles totales*	4 724	10 929	6 151	4 414	9 702	35 919
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	2 635	6 357	3 741	2 862	6 497	22 093
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie*	2 088	4 572	2 410	1 552	3 204	13 827
Dépenses de gestion hors travaux en régie** (1)	2 542	6 068	3 568	2 729	6 213	21 121
Charges à caractère général	867	2 014	1 156	833	1 797	6 668
Charges de personnel	882	2 704	1 775	1 435	3 444	10 240
Autres charges de gestion courante	737	1 265	606	438	923	3 969
Autres dépenses de gestion	63	110	51	45	99	368
(-travaux en régie)	(-7)	(-25)	(-21)	(-22)	(-50)	(-123)
Recettes réelles de fonctionnement (2)	3 567	8 321	4 795	3 543	7 842	28 068
Impôts et taxes	1 415	4 008	2 584	2 014	4 585	14 607
dont produit 4 taxes voté	1 046	2 979	1 841	1 352	2 964	10 183
Dotations et participations	1 384	2 848	1 504	1 044	2 224	9 003
dont DGF versée	929	2 064	1 107	756	1 590	6 448
Ventes de produits, prestations de service	247	503	278	211	463	1 702
Autres recettes réelles de fonctionnement	522	962	428	274	570	2 756
<i>Produit des 4 taxes et reversement de fiscalité</i>	1 118	3 495	2 290	1 784	4 031	12 718
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	1 025	2 253	1 227	814	1 629	6 947
Charges d'intérêts (4)	93	288	173	133	284	972
Épargne brute (5)=(3)-(4)	932	1 965	1 054	681	1 344	5 975
Remboursements de dette* (6)	291	787	434	298	613	2 423
Épargne nette =(5)-(6)	641	1 177	619	383	732	3 552
Dépenses d'équipement brut	1 720	3 620	1 897	1 206	2 474	10 917
Recettes réelles d'investissement*	1 267	2 695	1 377	888	1 824	8 051
Dotations et subventions d'investissements	794	1 529	720	466	866	4 375
Emprunts*	385	995	559	370	818	3 126
Autres recettes réelles d'investissement	87	171	98	52	141	550
Encours de dette au 31/12/2008	2 247	6 724	4 016	3 014	6 579	22 580
Annuité de la dette*	384	1 076	607	431	897	3 395

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1^{er} janvier 2008, la France métropolitaine compte **35 668 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **31,0 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine (les chiffres retenus sont ceux du recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2008).

Ces communes gèrent, en 2008, un **volume budgétaire de 35,9 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 36,1 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2002 :

Evolutions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008**
Recettes réelles totales*	2,7%	3,5%	2,7%	3,9%	2,6%	3,2%	0,2%
En euros constants**	0,4%	1,9%	1,1%	1,9%	0,2%	0,7%	- 2,3%
Dépenses réelles totales*	1,7%	3,2%	3,6%	3,7%	2,5%	4,9%	- 0,2%
En euros constants**	- 0,5%	1,6%	1,9%	1,6%	0,1%	2,4%	- 2,6%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* Hors gestion active de la dette

** taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés en février 2010)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2008, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole **sont du même ordre qu'en 2007 (- 0,2%)**.

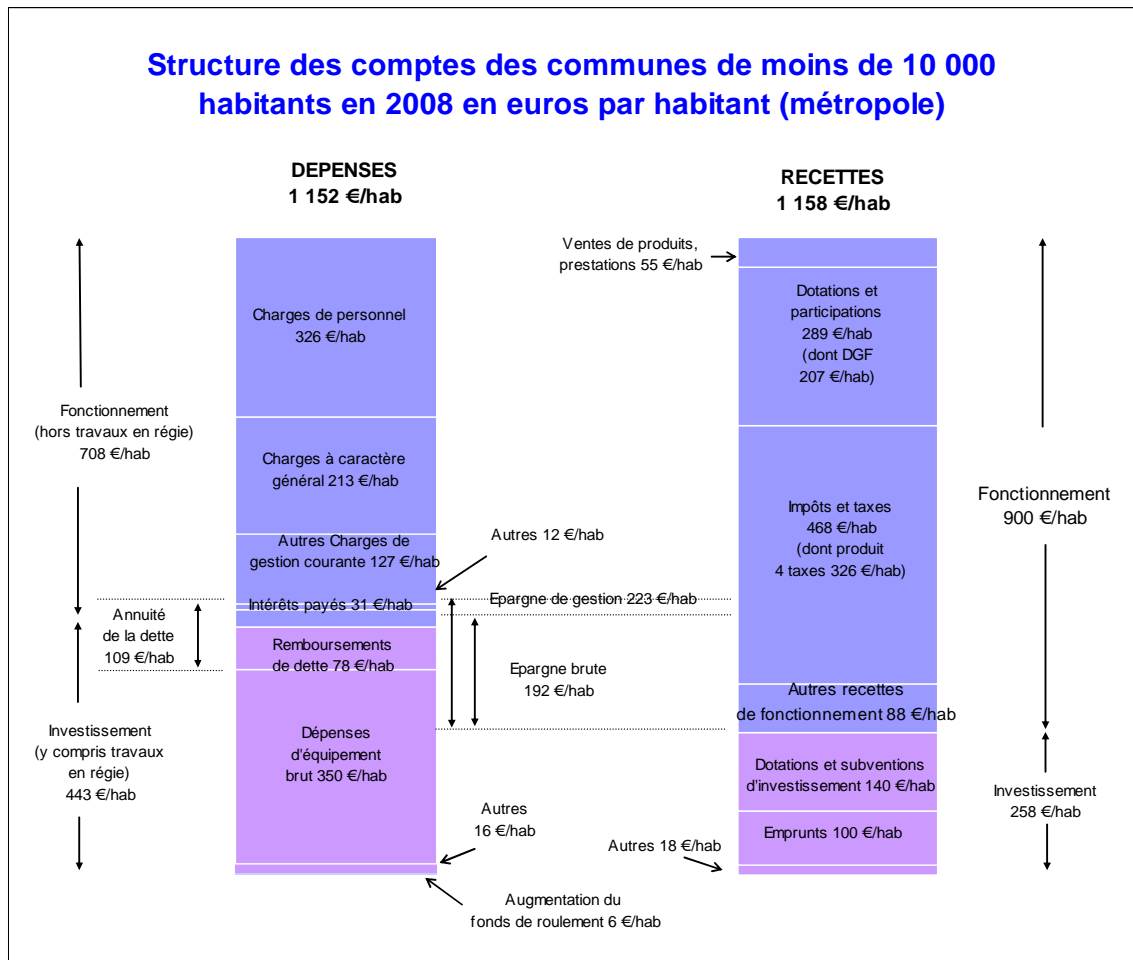
En euros constants, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de l'inflation et de l'augmentation des prix, on constate une baisse de 2,6 % des dépenses réelles totales, marquant une rupture après une augmentation du volume en 2007 (+ 2,4 %).

Cette baisse est imputable à la diminution des dépenses d'investissement. En 2007, elles ont fortement progressé (+ 7,8 %) d'où une rupture en 2008 avec une baisse de 5,5 %. En revanche les dépenses de fonctionnement ont progressé au même rythme qu'en 2007. En section d'investissement, les dépenses d'investissement sont nettement en baisse (- 5,9% contre + 10,0 % en 2007). Cette diminution s'explique par le démarrage d'un nouveau cycle électoral. En section de fonctionnement, les frais de personnel ont progressé de + 2,0 % et les charges d'intérêts de + 5,5 %.

Le montant des ressources s'établit à un niveau légèrement supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 6 euros par habitant en 2008 (contre 3 euros par habitant en 2007).

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de la dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- s'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long renouvelable (CLTP), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 61,5 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 38,5 % par les dépenses réelles d'investissement.

1 – La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2008

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 22,1 milliards d'euros en 2008, soit 708 euros par habitant, et ont évolué depuis 2002 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2002	2003	2004(1)	2005 (1)	2006	2007	2008
En euros courants	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%	+ 3,0%	+ 3,5%
En euros constants*	+ 3,2%	- 1,8%	+ 0,1%	+ 1,3%	+ 0,9%	+ 0,5%	+ 1,0%

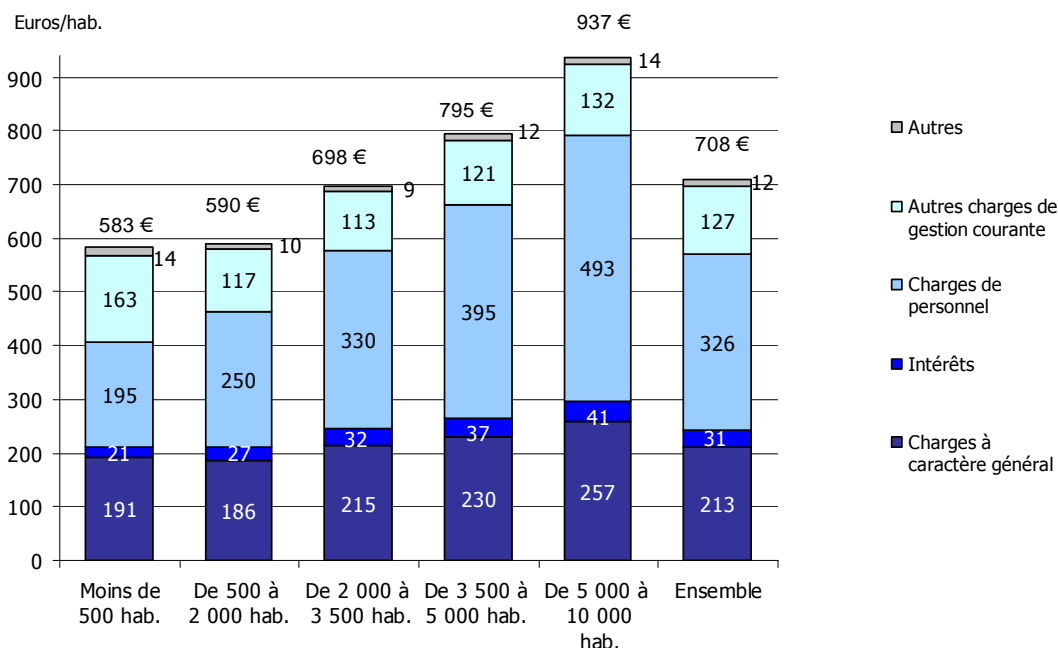
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement augmente avec la taille des communes et atteint 937 euros par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **46,1 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent ainsi que les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste, qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes, atteint 10,2 milliards d'euros, soit 326 euros par habitant en 2008, contre 318 euros par habitant en 2007.

. **30,0 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions, frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,7 milliards d'euros et représentent 213 euros par habitant en 2008, contre 203 euros par habitant en 2007.

. **17,9 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 127 euros par habitant en 2008.

. **4,4 % d'intérêts payés** dont le niveau s'établit à 31 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont augmenté de 5,5 % en 2008, après avoir augmenté de 2,9 % en 2007, suite à une diminution depuis plusieurs exercices. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts, dans un contexte général de hausse des taux. Rappelons que les taux d'intérêt avaient atteint un niveau plancher historiquement bas en 2005.

2 – La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2008

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 28,1 milliards d'euros en 2008. Elles passent de 890 euros par habitant, en 2007, à 900 euros par habitant, traduisant ainsi **une augmentation de 1,1 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est modérée, comparée aux années précédentes.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2002 :

	2002	2003	2004	2004	2006	2007	2008
En euros courants	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,2%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 2,9%	+ 1,1%
En euros constants*	+ 1,2%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 1,6%	+ 0,9%	+ 0,5%	- 1,3%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **32,1 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 9,0 milliards d'euros en 2008, soit 289 euros par habitant, contre 285 euros par habitant en 2007.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 a organisé la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre, et par conséquent le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales, en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État, au titre de la part salaires des bases de TP, est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

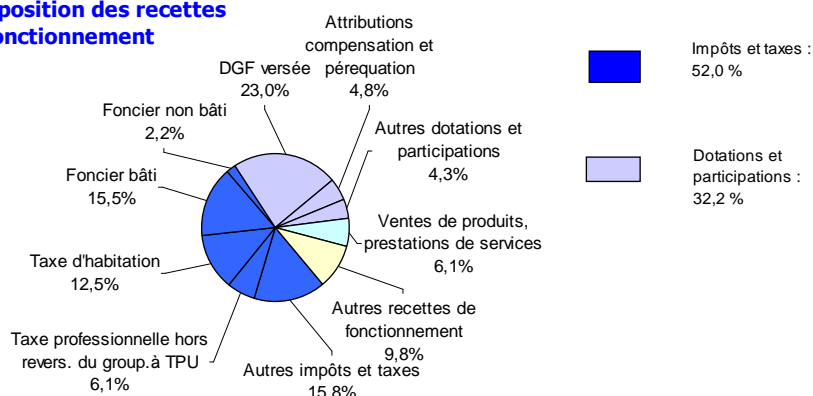
. **52,0 % d'impôts et taxes** comprenant le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour et droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 468 euros par habitant en 2008, et sont constitués, à 69,7 % par le produit des contributions directes, à 17,4 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 12,9 % par les autres impôts et taxes (dont 1,0 % pour la TEOM). **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 3,5 %.**

. **6,1 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**, soit 55 euros par habitant contre 53 euros par habitant en 2007.

. **9,8 % d'autres recettes de fonctionnement**, soit 88 euros par habitant contre 98 euros par habitant en 2007.

Composition des recettes de fonctionnement



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Nota bene : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,4 milliards d'euros, soit 207 euros par habitant et enregistre une progression de 1,7 % en 2008.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie ;
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 14,7 millions d'euros en 2008.

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 43 euros par habitant en 2008 comme en 2007, après avoir fortement augmenté en 2006. Leur montant s'établit à **1,4 milliard d'euros** en 2008.

Le **FSRIF**, qui n'est pas une dotation de l'État mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 7,7 millions d'euros en 2008 et ne concerne que 30 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 166,0 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2008).

Le fonds de solidarité, au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF), institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes, fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

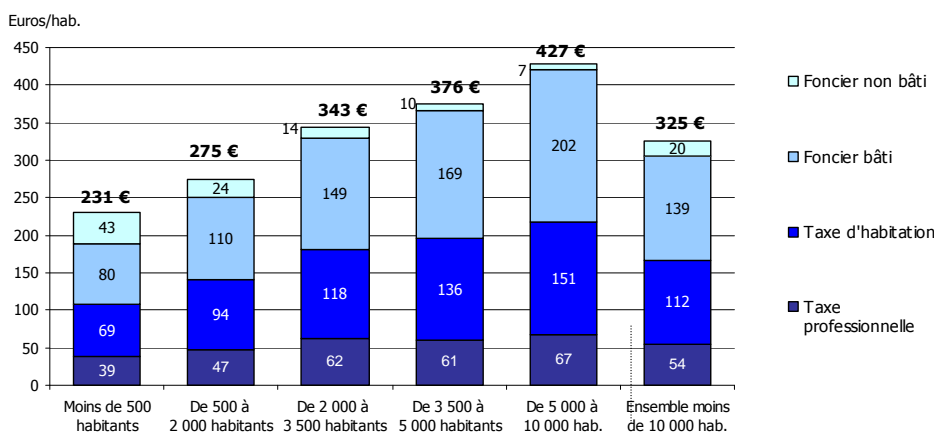
b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 10,2 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 326 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 3,2 %** en 2008.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 231 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 428 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

Produit des quatre taxes en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 81 euros par habitant en moyenne contre 80 euros par habitant en 2007.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 408 euros par habitant, en hausse de 2,7 % par rapport à 2007.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2008, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 3,2 % (contre 4,8 % en 2007). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 509 euros par habitant en 2008 (contre 487 euros par habitant en 2007).

Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2008 :

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+ 5,4 %	+ 4,7 %	+ 0,6 %
Taxe professionnelle	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 0,9 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-dessous). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2008 pour la répartition de la DGF 2009 s'élève à 712 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants Il n'atteint que 517 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 915 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants, utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF, s'élève à 573 euros par habitant. Il n'atteint que 380 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 758 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (Nota bene : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2008 x taux moyen national 2008

Les taux moyens nationaux 2008 sont :

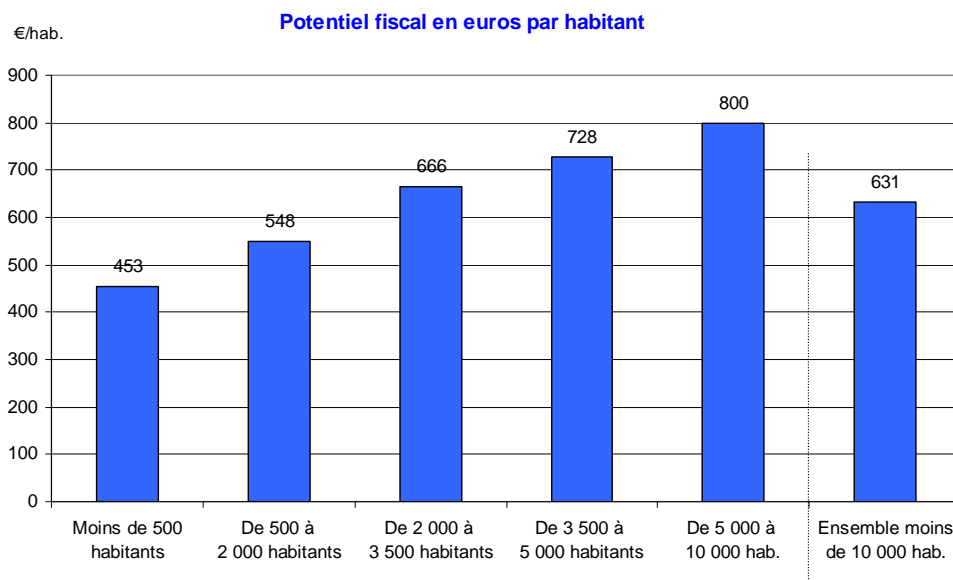
- foncier bâti	: 18,63 %
- foncier non bâti	: 44,89 %
- taxe d'habitation	: 14,53 %
- taxe professionnelle	: 15,89 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes + groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2008 est celui utilisé pour les dotations 2009.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Pour le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2008 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU. Il s'établit à 65,6 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (54,3 % pour les plus petites communes et 77,7 % pour celles de plus de 5 000 habitants).

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 77,0 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2008.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 88,0 % en 2008.

¹ Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	10,4%	10,7%	10,9%	11,0%	11,1%	11,2 %	11,2 %
Taxe professionnelle	10,2%	10,3%	10,3%	10,4%	10,3%	10,3 %	10,6 %
Taxe foncier bâti	15,0%	15,4%	15,7%	15,8%	16,0%	16,1 %	16,3 %

Source : DGCL, DGFIP états 1259.

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,2 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,4 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de plus de 10 000 habitants de métropole est de 17,0 %.

3 – Une baisse du niveau d'épargne en 2008

L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales dans leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

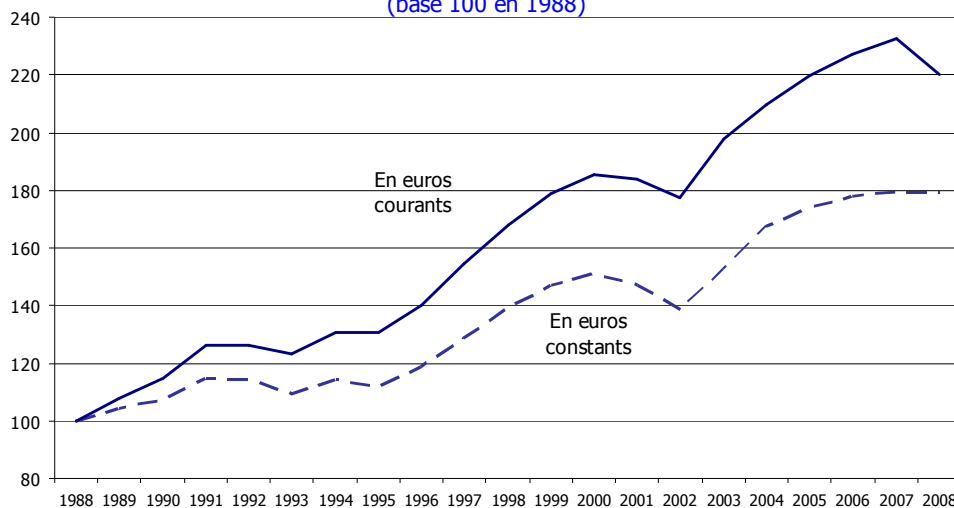
L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 223 euros par habitant, en **baisse de 3,9 %**. On enregistre une **baisse du niveau d'épargne en 2008**.

L'**épargne brute** (égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts) représente **6,0 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 192 euros par habitant.

En 2008, **l'épargne brute diminue de 5,4 %**. Cette baisse constitue une rupture après la croissance de 2003 à 2007. Le niveau d'épargne et les capacités d'autofinancement sont moindres pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En revanche le niveau atteint par l'épargne brute est, pour autant, suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cette dernière a diminué de 2,0% en 2008.

Evolution de l'épargne brute en euros courants et constants
(base 100 en 1988)



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Le taux d'épargne diminue par rapport à 2007 :

	2002	2003	2004 (a)	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'épargne brute (1)	20,2%	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%	23,0%	21,3%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents

et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	26,1%	23,6%	22,0%	19,2%	17,1%	21,3%
Taux d'épargne nette (2)	18,0%	14,2%	12,9%	10,8%	9,4%	12,7%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

4 – Une pause pour l'investissement direct en 2008

Les **dépenses réelles d'investissement** (y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette) s'élèvent à **13,8 milliards d'euros**, soit 443 euros par habitant (contre 471 euros par habitant en 2007).

En 2007, année préélectorale pour les communes, la forte progression de ces dépenses illustre le cycle électoral en matière d'investissement. Cette croissance était la conséquence du dynamisme des dépenses d'équipement brut (+10,0%), les équipes en place intensifiant leurs efforts afin d'achever les projets mis en place pendant leur mandature. Cet effort est suivi d'une **rupture en 2008** avec le démarrage d'un nouveau cycle électoral : la baisse de l'effort d'investissement est nette (- 5,5%).

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,4 milliards d'euros en 2008, soit 78 euros par habitant (contre 79 euros par habitant en 2007), restent stables.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 10,9 milliards d'euros soit 350 euros par habitant et enregistrent ainsi une forte baisse : - 6,8 %.

La baisse des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

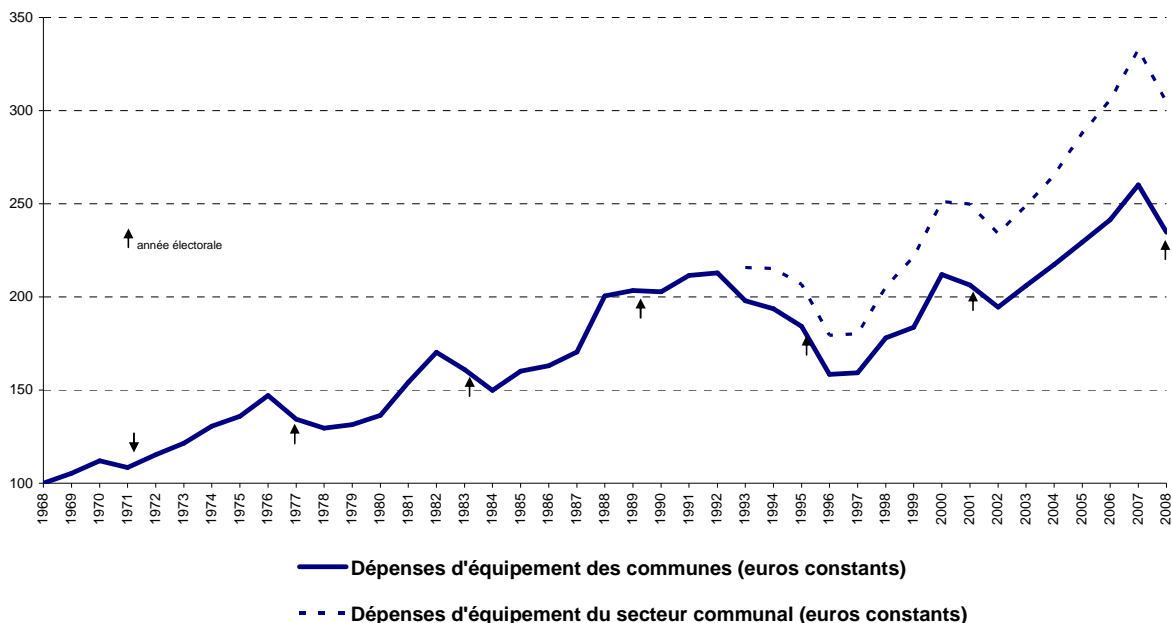
Exercice 2008	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Équipement brut (en € / hab.)	380	336	354	334	357	350
Évolution 2007/2008	- 1,7%	- 7,2%	- 5,7%	- 11,5%	- 7,9%	- 6,8%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 10,9 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 8,8 milliards d'euros, soit 318 euros par habitant.

Dépenses d'équipement brut des communes et du secteur communal (communes + groupements à fiscalité propre), base 100 en 1968



N.B. : dépenses d'équipement brut pour la totalité des communes (moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants)
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

En 2007, le niveau d'effort atteint était très élevé (+ 10,0 % sur un an). En 2008, année d'élection municipale, la baisse des dépenses d'équipement brut peut donc sembler modeste. Mais, malgré la baisse d'investissement en 2008, l'effort d'équipement est encore à un niveau important, largement supérieur à ceux de 2004, 2005 et 2006.

5 – Légère baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

Les recettes réelles d'investissement diminuent en 2008. Elles s'établissent à 8,1 milliards d'euros, soit 258 euros par habitant (contre 269 euros par habitant en 2007). Cette baisse résulte notamment de la forte diminution du recours à l'emprunt (-10,0 % contre +6,1 % en 2007). Les autres recettes d'investissement, quant à elles, continuent de diminuer (-8,0 %).

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

- Les subventions et participations reçues ont légèrement augmenté. Elles s'élèvent à 4,375 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 2,666 milliards d'euros ;
- d'autre part, des dotations : 1,709 milliard d'euros, comprenant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui est de 1,332 milliard d'euros (+ 14,6 % par rapport à 2006) ; Cette augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2006 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant).

Ce poste affiche une faible progression de 1,4 % en 2008, résultat de la hausse des dotations de 7,7 % et de la baisse des subventions d'investissement reçues de 2,3%.

- Les emprunts s'établissent à 3,1 milliards d'euros, soit 100 euros par habitant et diminuent de 10,0 %. Ils représentent 38,8 % des recettes réelles d'investissement.

6 – Progression de l'endettement des communes

En 2008, les communes de moins de 10 000 habitants affichent, en moyenne, une croissance de leur endettement de 2,4 % en euros courants, ce qui correspond, en euros constants, à une stagnation de leur endettement par rapport à 2007, tandis que les dépenses réelles totales diminuent de 2,7 % sur un an.

L'encours de la dette communale s'élève à 22,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit **724 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 495 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 949 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (3,1 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,4 milliards d'euros) ce qui entraîne une progression de l'encours de dette pour 2008.

- **La charge de l'endettement** peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). Elle reste stable par rapport à 2007 : l'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros, soit 109 euros par habitant.

Cette quasi-stabilité (+ 0,2%) est le résultat de la diminution des remboursements de la dette (- 2,0 %) qui est contre-balançée par la hausse des charges d'intérêts (+ 5,5 %).

Le taux d'intérêt moyen des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux d'intérêt moyen apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'intérêt moyen	5,4%	4,9 %	4,4%	4,1%	4,2%	4,2%	4,3%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

Ce rapport est stable sur la période « 2005-2008 » après avoir diminué durant plusieurs années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005.

Le poids de l'annuité de la dette, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 12,1 % en 2008.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Annuité de la dette / RRF	15,8 %	15,0 %	14,2 %	13,6 %	12,6%	12,2%	12,1%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années, mais le rythme de cette baisse ralentit en 2008. La dette a moins progressé que les recettes réelles de fonctionnement, en raison des comportements plus prudents et à une meilleure gestion active de la dette.

- **Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes** (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

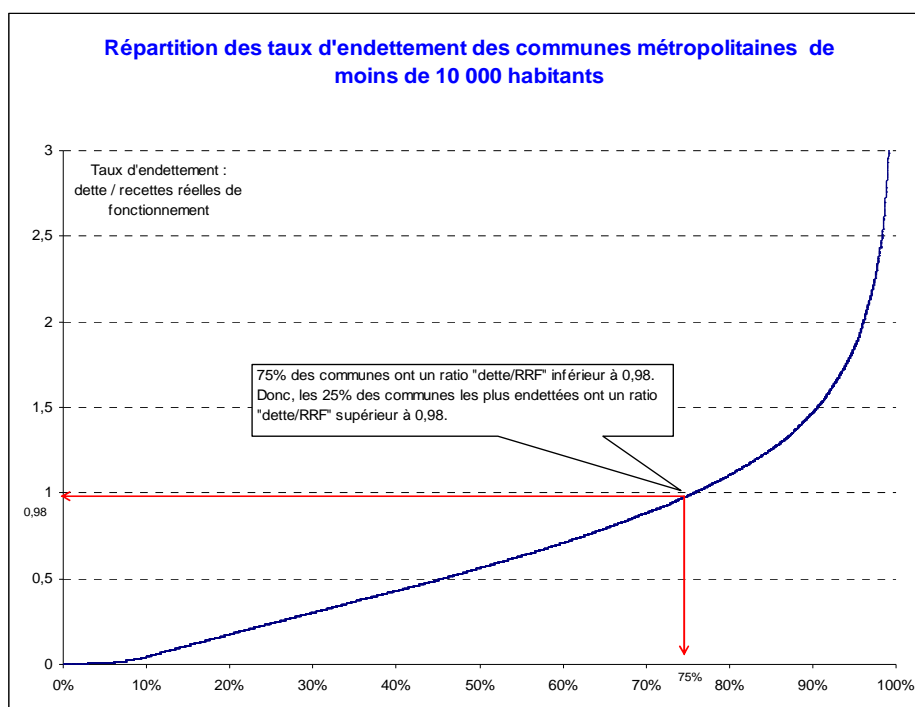
- « **la marge d'autofinancement courant** » (**MAC**), exprimée en %, rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes. Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 87,3 % en 2008 (contre 85,9 % en 2007). Cela signifie qu'environ 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.

- l'encours de la dette au 31 décembre représente 80 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2008.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Encours de dette / RRF	0,81	0,80	0,79	0,78	0,78	0,79	0,80

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,43. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,45 et 4 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2008

Le fonds de roulement au 31 décembre 2008 progresse de 1,6 % par rapport au 31 décembre 2007, s'élevant à 9 671 millions d'euros, soit 98 jours de dépenses réelles.

Par comparaison, le fonds de roulement au 31 décembre des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris), représente 21 jours de dépenses réelles. Cette différence s'explique par le fait que les petites communes ne pratiquent pas le même type de gestion que les grandes collectivités.

La variation du fonds de roulement, calculée comme la différence entre les recettes et les dépenses totales, est toujours positive : + 199 millions (elle était de + 644 millions d'euros en 2006 et +102 millions en 2007).

Données financières par strate (Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. TR (€/hab.)	584	592	702	801	945	712
Charges à caractère général / DRF	32,8%	31,6%	30,7%	28,9%	27,5%	30,0%
Charges de personnel / DRF (a)	33,4%	42,4%	47,2%	49,7%	52,6%	46,1%
Charges d'intérêts / DRF	3,5%	4,5%	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	30,3%	21,5%	17,5%	16,8%	15,6%	19,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (€/hab.)	789	772	895	984	1131	900
Impôts et taxes / RRF	39,7%	48,2%	53,9%	56,8%	58,5%	52,0%
<i>dont produit 4 taxes (voté) / RRF</i>	29,3%	35,8%	38,4%	38,2%	37,8%	36,3%
<i>dont reversements de fiscalité</i>	2,0%	6,2%	9,4%	12,2%	13,6%	9,0%
Dotations et participations / RRF	38,8%	34,2%	31,4%	29,5%	28,4%	32,1%
<i>dont DGF / RRF</i>	26,1%	24,8%	23,1%	21,3%	20,3%	23,0%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	6,9%	6,0%	5,8%	6,0%	5,9%	6,1%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	14,6%	11,6%	8,9%	7,7%	7,3%	9,8%
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes** (€/hab.)	231	276	344	375	428	326
Produit 4 taxes commune et groupement** (€/hab.)	325	409	536	622	704	509
Part communale dans le total produit 4 taxes	71,1%	67,6%	64,1%	60,4%	60,8%	64,2%
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	380	494	612	681	758	573
Potentiel financier (/ pop DGF)	517	622	750	825	915	712
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	8,16%	10,14%	11,48%	12,56%	13,37%	11,25%
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	9,19%	9,57%	10,72%	11,30%	12,43%	10,61%
CMPF (a) (produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé (b)) (c)	54,3%	61,3%	68,5%	72,1%	77,7%	65,6%
CMPF élargi (a) (produit des 4 taxes com. et group. / PF corrigé (b))	73,9%	79,5%	88,6%	95,0%	99,5%	88,0%
Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes) (a)	59,4%	70,0%	78,5%	84,8%	90,4%	77,0%
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. TR (DRI)* (en €/hab.)	462	424	450	431	462	443
Remboursements de dette* / DRI	13,9%	17,2%	18,0%	19,2%	19,1%	17,5%
Dépenses d'équipement brut / DRI	82,4%	79,2%	78,7%	77,7%	77,2%	79,0%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	48,2%	43,5%	39,6%	34,0%	31,5%	38,9%
Épargne nette / équipement brut	37,3%	32,5%	32,7%	31,8%	29,7%	32,6%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	46,2%	42,2%	38,0%	38,6%	35,0%	40,1%
Emprunts* / équipement brut	22,4%	27,5%	29,5%	30,7%	33,1%	28,6%
Charge de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette (en €/hab)	495	624	750	837	949	724
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	26,1%	23,6%	22,0%	19,2%	17,2%	21,3%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,63	0,81	0,84	0,85	0,84	0,80
Annuité de la dette* / RRF	10,8%	12,9%	12,7%	12,2%	11,4%	12,1%
MAC (DRF hors TR et remboursements* de dette / RRF) (a)	82,0	85,8	87,1	89,2	90,6	87,3
Produit des 4 taxes (voté) / RRT*	21,7%	27,0%	29,8%	30,5%	30,7%	28,2%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,2%	4,3%	4,3%	4,4%	4,3%	4,3%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	198	113	82	62	48	95

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 le potentiel fiscal utilisé pour la DGF prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* hors gestion active de la dette ** produits votés lors de l'élaboration des budgets primitifs

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ; PF : potentiel fiscal

DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales ; RRT : recettes réelles totales

MAC : marge d'autofinancement courant ; TR : travaux en régie.

Evolution des données budgétaires 2007-2008 par strate de population (Communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

Evolutions en % calculées sur les montants par habitant en euros courants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Dépenses réelles totales	2,1	0,0	0,0	-2,0	-1,0	-0,2
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	2,1	0,0	-0,2	-1,8	-0,8	-0,2
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	4,8	3,9	3,4	3,1	2,7	3,5
Dépenses de gestion (1)	4,8	3,8	3,2	2,9	2,5	3,3
Charges à caractère général	7,5	5,7	4,0	2,8	2,0	4,3
Charges de personnel	1,9	2,1	2,3	1,9	1,7	2,0
Autres charges de gestion courante	4,4	3,4	2,0	2,5	2,0	2,9
Charges d'intérêts	5,0	5,5	5,3	6,1	5,5	5,5
Recettes réelles de fonctionnement	2,0	2,2	1,5	0,9	0,5	1,4
Produit des services, du domaine	-3,3	4,0	5,6	5,2	4,7	3,5
Impôts et taxes	6,0	4,2	3,3	2,8	1,8	3,3
dont produit des 4 taxes (voté)	3,4	3,1	2,4	4,8	2,9	3,2
dont produit des 4 taxes et reversements de fiscalité	3,3	2,9	1,7	4,1	2,3	2,7
Dotations et participations	1,8	1,8	1,8	0,6	0,5	1,3
dont DGF versée	1,9	1,6	1,5	1,9	1,7	1,7
dont attribution de compensation	3,0	3,1	2,0	-4,0	-1,7	1,2
Autres recettes de fonctionnement	-4,9	-5,0	-10,5	-12,3	-11,4	-8,0
Soldes intermédiaires de gestion						
Epargne de gestion	-4,4	-1,8	-3,1	-5,1	-6,4	-3,9
Epargne brute	-5,3	-2,8	-4,5	-7,2	-8,7	-5,4
Epargne nette	-8,3	-5,9	-6,5	-8,6	-9,5	-7,5
Dépenses réelles d'investissement (2)	-1,1	-4,8	-4,8	-9,9	-7,4	-5,5
Dépenses réelles d'investissement (2) hors gestion active de la dette	-1,1	-4,9	-5,3	-9,8	-7,2	-5,5
Remboursements de dette	2,0	2,9	0,7	-6,3	-8,4	-2,1
Remboursements hors gestion active de la dette	2,1	2,3	-1,3	-5,2	-7,6	-2,0
Dépenses d'équipement brut	-1,7	-7,2	-5,7	-11,5	-7,9	-6,8
Recettes réelles d'investissement	3,2	-4,1	-2,7	-9,9	-6,1	-4,0
Recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette	3,3	-4,4	-3,4	-9,7	-5,7	-4,0
Dotations et subventions d'investissement	4,3	1,8	-0,1	-0,2	0,2	1,4
Emprunts	3,5	-10,6	-6,1	-15,2	-12,6	-9,6
Emprunts hors gestion active de la dette	3,5	-11,3	-7,9	-15,5	-12,8	-10,0
Encours de dette au 31/12/2008	4,2	2,3	2,3	1,5	2,4	2,4
Annuité de la dette	2,8	3,7	2,1	-3,0	-4,7	-0,1
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	2,8	3,2	0,6	-1,8	-3,6	0,2

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

(1) hors travaux en régie

(2) y compris travaux en régie

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 65 communes des départements d'outre-mer de moins de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008. L'ancienne commune de Saint-Barthélemy, qui a le statut de collectivité d'outre-mer depuis juillet 2007 n'appartient plus au champ d'étude.

Pour ces 65 communes, qui regroupent 276 417 habitants au 01/01/2008, **les dépenses totales**, hors gestion active de la dette, s'élèvent à 476,2 millions d'euros en 2008, soit 1 723 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales, en euros par habitant, reste supérieur à celui des communes de métropole (1 152 euros). Ces dépenses enregistrent une progression de 5,6 % par rapport à 2007.

Les communes des départements d'outre-mer inscrivent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 220 euros par habitant contre 708 euros. Ces dépenses de fonctionnement sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 58,6 % contre 46,1 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 348 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes, directement perçu par les communes, ne s'élève qu'à 189 euros par habitant en moyenne et ne représente que 14,0 % des recettes de fonctionnement. Les reversements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 14 euros par habitant. Les recettes des communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 566 euros par habitant. Ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 475 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants.

Le niveau de l'épargne brute augmente fortement et s'établit à 128 euros par habitant en 2008. Le taux d'épargne atteint 9,5 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 503 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut augmentent considérablement (+ 9,0 %), tandis qu'en métropole elles diminuent (- 7,9 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 33,4 % en 2008 alors qu'il est de 38,9 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2008 représente 451 euros par habitant et augmente de façon conséquente (+ 5,7 %). Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (724 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue fortement en 2008 et s'élève à 67 euros par habitant. Elle représente 5,0 % des recettes de fonctionnement.

Montants en euros par habitant	2007	2008	Evolution des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 632	1 723	+ 5,6%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 169	1 220	+ 4,4%
Charges de personnel	703	714	+ 1,7%
Charges d'intérêts	19	19	+ 2,8%
Recettes réelles de fonctionnement	1 272	1 348	+ 6,0%
Impôts et taxes	815	836	+ 2,6%
Dotations et participations	328	332	+ 1,2%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	463	503	+ 8,6%
Dépenses d'équipement brut	413	450	+ 9,0%
Emprunts*	78	85	+ 9,1%
Dette au 31/12	427	451	+ 5,7%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* hors gestion active de la dette
(1) à champ constant 2007-2008

Influence de l'intercommunalité

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le nombre de groupements à fiscalité propre a fortement augmenté. On en dénombre 2 583 au 1^{er} janvier 2008. A cette date, 91,8 % des communes de moins de 10 000 habitants appartiennent à un groupement. Cette proportion était de 13 % en 1999, 73,3 % en 2002, 88,9 % en 2005 et de 91,2 % en 2007.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne de plus en plus de communes : 43,7 % des communes de moins de 10 000 habitants, regroupant plus de la moitié (60,6 %) de la population, ont opté pour ce régime fiscal en 2008. Certaines communautés de communes ont changé de régime fiscal pour adopter la TPU. Les communes sont d'autant plus souvent membres d'un groupement à TPU qu'elles sont peuplées. En effet, les petites communes appartiennent plus fréquemment que les autres à une communauté de communes à 4 taxes.

Après l'extension de la couverture du territoire par l'intercommunalité, initiée au début des années 2000 et qui avait profondément modifié le paysage local et affecté le budget des communes membres d'un groupement à fiscalité propre, 2008 est surtout marquée par une montée en puissance des structures existantes. Peu à peu elles prennent le relais des communes : un certain nombre de charges de fonctionnement deviennent mutualisées et de nombreux investissements sont pensés à l'échelon intercommunal. Les groupements de communes prennent de plus en plus le relais pour des investissements mutualisés structurants en matière de développement et d'aménagement économique, d'assainissement et de déchets, et dans le domaine des transports.

Pour une évaluation chiffrée de la part de l'intercommunalité sur quelques postes importants de dépenses des communes, le lecteur pourra consulter le guide des finances des groupements à fiscalité propre en 2008.

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants de France (métropole et DOM) appartenant à un groupement à fiscalité propre au 01/01/2008

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Nombre de communes appartenant à :						
- une CU à 4T (3)*	5	9	5	3	5	27
- une CC à 4T (1 356)*	11 813	4 409	582	194	182	17 180
- un SAN (5)*	0	3	3	3	9	18
- une CA ou CU à TPU (182)*	451	1 164	455	275	437	2 782
- une CC à TPU (1 037)*	6 490	4 792	866	345	316	12 809
Total (2 583)	18 759	10 377	1 911	820	949	32 816
Pourcentage de communes appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 359)*	57,2%	39,7%	28,6%	22,6%	18,2%	48,2%
- un groupement à TPU (1 224)*	33,6%	53,5%	64,6%	71,4%	74,1%	43,7%
Total	90,9%	93,2%	93,2%	93,9%	92,2%	91,8%
<i>Rappel : total en 2007</i>	90,1%	92,7%	92,8%	94,0%	92,0%	91,2%
Pourcentage de la population appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 359)*	54,3%	37,4%	28,3%	22,6%	18,2%	32,2%
- un groupement à TPU (1 224)*	37,4%	55,8%	64,8%	71,1%	74,1%	60,6%
Total	91,7%	93,2%	93,1%	93,7%	92,3%	92,8%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

* entre parenthèses figure le nombre total de groupements à fiscalité propre au 01/01/2008.

4T : 4 taxes ; TPU : taxe professionnelle unique ;

CU : communauté urbaine ; CA : communauté d'agglomération ;

CC : communauté de communes ; SAN : syndicat d'agglomération nouvelle.

Dispersion par rapport à la moyenne des communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitant	Moyenne	Coefficient					
		de variation	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile
Dépenses réelles totales* / population	1147	1,013	513	657	884	1 235	1 820
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	706	0,888	359	435	542	694	926
Dépenses de personnel / population	325	0,787	83	131	199	284	395
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	897	0,893	486	580	713	916	1 243
Produit des 4 taxes / population	326	1,514	108	155	212	287	403
Dépenses d'équipement brut / population	348	1,719	38	97	224	458	860
Encours de la dette au 31/12 / population	722	1,986	32	166	405	761	1 252

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

* hors gestion active de la dette
TR : travaux en régie

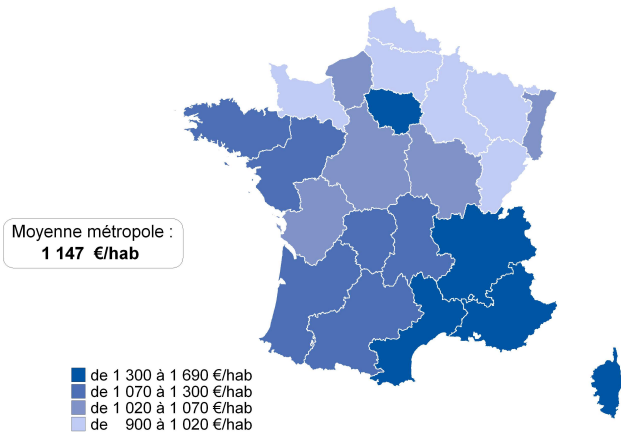
Les ratios retenus présentent d'une part le niveau en euros par habitant des dépenses totales, du fonctionnement, de l'investissement direct et de l'endettement.

D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios. Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

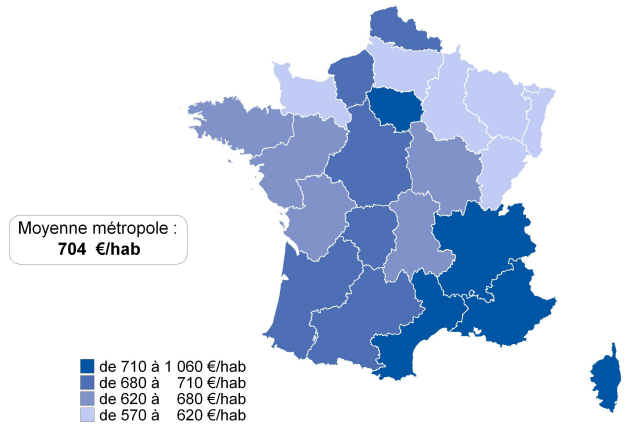
Représentations régionales

La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si, dans leur ensemble, les communes de moins de 10 000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi, en matière de dépenses réelles totales, les communes des régions du grand Sud-Est se distinguent des communes situées dans les régions du Nord-Est.

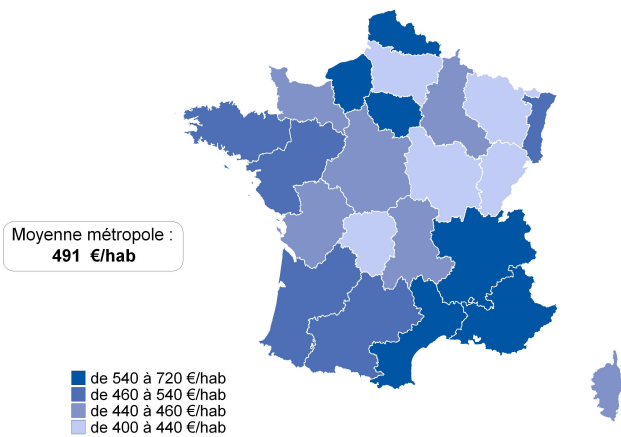
Dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette)



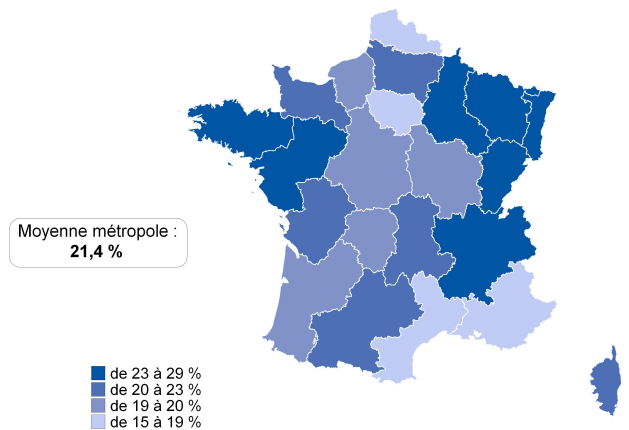
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)



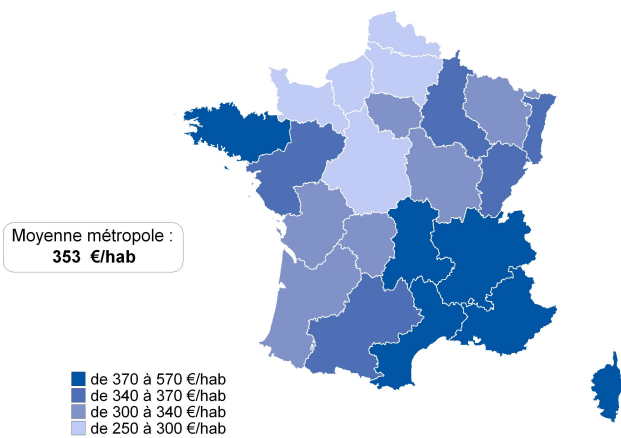
Produit des 4 taxes (communes et groupements)



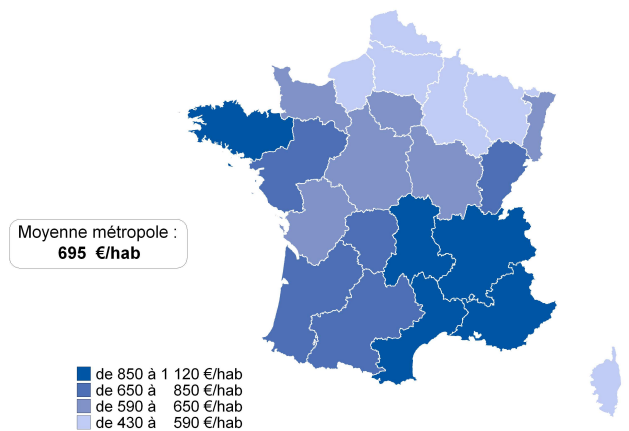
Taux d'épargne (épargne brute / recettes de fonctionnement)



Dépenses d'équipement brut



Encours de dette au 31/12/2008



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP
Cartographie : DGCL / DESL avril 2010
Fond de carte © IGN

Disparités thématiques

Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

en €/ hab.

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>						
communes touristiques	1 045	1 014	1 148	1 226	1 400	1 152
dont : - communes du littoral	2 294	1 925	1 750	1 742	2 061	1 915
- support de stations de sports d'hiver	2 448	1 735	1 724	1 852	2 250	1 957
- autres communes de montagne	4 393	4 122	3 371	3 057	2 502	3 596
- autres communes touristiques	1 947	1 413	1 392	1 449	1 401	1 521
communes rurales/urbaines	1 254	1 281	1 329	1 356	1 615	1 392
dont : - pôles urbains	899	956	1 103	1 190	1 390	1 248
- communes périurbaines	903	918	1 061	1 183	1 300	1 013
- communes rurales	1 150	1 160	1 304	1 331	1 519	1 245
communes de montagnes	1 701	1 481	1 564	1 466	1 603	1 559
dont : - communes non touristiques	1 491	1 096	1 137	1 198	1 444	1 259

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

en €/ hab.

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>						
communes touristiques	583	590	698	795	937	708
dont : - communes du littoral	1 233	1 135	1 065	1 126	1 344	1 179
- support de stations de sports d'hiver	1 260	1 075	1 053	1 204	1 494	1 255
- autres communes de montagne	2 453	2 386	2 064	1 904	1 534	2 125
- autres communes touristiques	1 011	817	782	879	932	866
communes rurales/urbaines	736	749	840	911	1 014	868
dont : - pôles urbains	480	571	676	799	946	823
- communes périurbaines	512	530	641	750	858	608
- communes rurales	636	676	795	846	991	744
communes de montagnes	882	834	913	907	994	883
dont : - communes non touristiques	764	764	764	764	764	764

Produit voté des 4 taxes*

en €/ hab.

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>						
communes touristiques	247	324	427	495	581	408
dont : - communes du littoral	562	578	593	611	718	623
- support de stations de sports d'hiver	468	520	582	643	774	654
- autres communes de montagne	1 247	1 293	1 159	1 067	853	1 159
- autres communes touristiques	442	399	407	444	479	421
communes rurales/urbaines	327	378	490	531	591	484
dont : - pôles urbains	293	383	472	526	609	540
- communes périurbaines	224	295	387	464	508	342
- communes rurales	264	350	449	494	580	390
communes de montagnes	360	440	522	530	617	461
dont : - communes non touristiques	293	324	399	474	585	365

* y c. les reversements de TP des groupements à TPU

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés (en ligne).

Taux d'épargne*

en %

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	26,1%	23,6%	22,0%	19,2%	17,1%	21,3%
communes touristiques	25,3%	22,3%	21,5%	18,4%	16,6%	20,1%
dont : - communes du littoral	26,5%	22,2%	21,7%	18,7%	15,5%	18,6%
- support de stations de sports d'hiver	22,2%	22,9%	23,0%	21,0%	21,7%	22,5%
- autres communes de montagne	27,4%	22,3%	20,4%	15,8%	10,7%	21,7%
- autres communes touristiques	23,0%	21,2%	19,8%	17,5%	18,8%	19,6%
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	28,7%	24,9%	22,1%	18,5%	16,8%	18,7%
- communes périurbaines	26,0%	23,8%	22,0%	19,7%	17,9%	22,4%
- communes rurales	26,2%	23,2%	21,8%	19,6%	17,4%	22,2%
communes de montagnes	26,9%	23,8%	22,8%	19,8%	19,1%	23,5%
dont : - communes non touristiques	27,6%	25,0%	24,2%	20,5%	19,1%	24,6%

* taux d'épargne = épargne brute / RRF

Dépenses d'équipement brut

en €/ hab.

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	380	336	354	335	357	350
communes touristiques	860	600	522	476	553	567
dont : - communes du littoral	1 054	521	513	505	590	549
- support de stations de sports d'hiver	1 507	1 236	929	877	716	1 069
- autres communes de montagne	769	480	498	439	355	528
- autres communes touristiques	400	407	377	335	456	401
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	351	304	341	307	346	333
- communes périurbaines	324	314	336	336	345	325
- communes rurales	422	374	390	372	397	391
communes de montagnes	690	497	502	425	455	533
dont : - communes non touristiques	621	387	394	341	405	452

Dettes au 31/12/2008

en €/ hab.

Exercice 2008	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	495	624	750	837	949	724
communes touristiques	1 356	1 382	1 256	1 299	1 601	1 395
dont : - communes du littoral	1 014	1 021	1 201	1 319	1 779	1 407
- support de stations de sports d'hiver	3 227	3 615	2 774	2 791	1 923	3 009
- autres communes de montagne	1 060	938	838	1 108	1 340	994
- autres communes touristiques	642	810	975	1 013	1 127	960
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	341	555	657	699	875	763
- communes périurbaines	403	539	691	849	857	614
- communes rurales	567	756	903	1 013	1 234	823
communes de montagnes	880	1 067	1 114	1 162	1 260	1 059
dont : - communes non touristiques	714	726	802	877	1 032	778

Source de ces 6 tableaux : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la

DGFiP

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés (en ligne).

ANNEXES

Annexe 1 : Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes de gestion des communes 2008 selon les concepts de l'instruction comptable M14 qui est appliquée par les communes depuis 1997.

Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2008 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de dette** » signifie :

- d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes effectivement perçues par la commune, et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. obtenu en otant la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP). *Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.*

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (CMPF élargi) : il correspond au rapport entre le produit fiscal voté sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal « corrigé ». Ce ratio n'est pas calculé pour les SAN.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculées, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les 4 taxes (Bases d'imposition communales de 2008 x Taux moyens nationaux de 2008)

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la « part salaires » des bases de taxe professionnelle.

Potentiel financier : suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État, la notion de potentiel fiscal est remplacé par la notion de potentiel financier pour la répartition des dotations de péréquation de la DGF des communes. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Annexe 2

Structure de répartition des communes Répartition par strate de population

Population totale au recensement de population de 1999 modifiée, le cas échéant, par les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008 :

strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
Moins de 500 habitants	20 644	4,521
De 500 à moins de 2 000 habitants	11 136	10,804
De 2 000 à moins de 3 500 habitants	2 051	5,377
De 3 500 à moins de 5 000 habitants	873	3,651
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	1 029	7,115
Communes de moins de 10 000 habitants	35 733	31,468

Source : Insee, recensements complémentaires de la population.

Rappel : au 01/01/2008, on comptait 949 communes de plus de 10 000 habitants (y compris Paris) pour une population de 31,4 millions.

Répartition par région

Régions	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Nombre de communes total	Population des communes de moins de 10 000 hab. (en millions d'habitants)	Population des communes de plus de 10 000 hab. (en millions d'habitants)
Alsace	308	446	68	32	27	881	1,018	0,765
Aquitaine	1 307	744	97	50	55	2 253	1,873	1,223
Auvergne	813	380	57	24	19	1 293	0,928	0,446
Bourgogne	1 451	482	50	14	33	2 030	1,166	0,515
Bretagne	235	658	189	78	72	1 232	2,084	1,090
Centre	948	678	106	38	37	1 807	1,586	0,960
Champagne-Ardenne	1 547	318	38	13	18	1 934	0,834	0,561
Corse	280	55	15	3	4	357	0,170	0,104
Franche-Comté	1 371	328	43	18	14	1 774	0,833	0,340
Ile-de-France	328	431	108	61	110	1 038	1,852	9,344
Languedoc-Roussillon	881	418	110	50	62	1 521	1,492	0,957
Limousin	464	231	26	9	11	741	0,504	0,244
Lorraine	1 595	518	99	37	57	2 306	1,612	0,788
Midi-Pyrénées	2 190	615	99	40	41	2 985	1,703	1,057
Nord-Pas-de-Calais	625	539	129	72	101	1 466	2,040	2,044
Basse-Normandie	1 212	490	53	25	16	1 796	1,082	0,409
Haute-Normandie	818	477	52	17	29	1 393	1,060	0,778
Pays de la Loire	433	703	196	70	61	1 463	2,095	1,364
Picardie	1 564	576	91	18	20	2 269	1,310	0,608
Poitou-Charentes	711	584	95	29	29	1 448	1,297	0,465
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	420	239	96	60	68	883	1,324	3,318
Rhône-Alpes	1 140	1 209	227	103	119	2 798	3,328	2,619
Outre-Mer (1)	3	17	7	12	26	65	0,276	1,434
Métropole	20 641	11 119	2 044	861	1 003	35 668	31,192	29,998
France entière	20 644	11 136	2 051	873	1 029	35 733	31,468	31,432

Source : Insee, recensements complémentaires de la population.

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer, hors Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui sont des Collectivités d'outre-mer depuis juillet 2007.

Annexe 3 : Données financières par strate des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)	en euros par habitant						
	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Ensemble plus de 10 000 hab.	Rappel : moins de 10 000 hab.
Dépenses réelles totales (DRT)	1 546	1 708	1 974	1 685	1 735	1 714	1 160
Gestion active de la dette	51	78	133	154	78	95	8
Dépenses réelles totales *	1 495	1 630	1 841	1 531	1 658	1 619	1 152
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 082	1 222	1 378	1 142	1 251	1 203	708
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	464	486	596	543	484	510	451
Dépenses réelles d'investissement * y c. travaux en régie	413	408	463	389	406	416	443
Dépenses de gestion hors travaux en régie ** (I)	1 041	1 176	1 325	1 101	1 193	1 157	677
Charges à caractère général	279	304	327	267	260	292	213
Charges de personnel	607	696	769	606	714	673	326
Autres charges de gestion courante	148	159	204	199	169	172	127
Autres dépenses de gestion (- travaux en régie)	13 (-7)	22 (-5)	29 (-4)	34 (-5)	51 (-1)	25 (-5)	16 (-4)
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF)	1 261	1 400	1 580	1 329	1 401	1 386	900
Impôts et taxes	754	808	921	781	845	813	468
dont produit des 4 taxes	488	538	609	499	499	529	326
dont produit des 4 taxes y c. revers de TP du group.	682	712	802	698	734	720	408
Dotations et participations	358	428	469	387	378	407	289
dont DGF	258	304	343	281	278	294	207
Ventes de produits, prestations de services	74	87	97	73	86	83	55
Autres recettes de fonctionnement	75	78	93	89	92	83	88
Soldes intermédiaires de gestion							
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	220	224	255	229	208	228	223
Intérêts (IV)	41	46	54	41	58	46	31
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	179	179	202	188	150	182	192
Remboursements de dette * (VI)	75	70	68	63	96	72	78
Épargne nette = (V) - (VI)	104	109	133	124	54	111	114
Dépenses d'équipement brut	320	320	359	291	270	318	350
Recettes réelles d'investissement*	254	238	315	199	249	250	258
Dotations et subventions d'investissement	143	124	136	98	86	123	140
Emprunts* (VII)	106	99	158	78	106	108	100
Autres recettes d'investissement	5	15	22	23	57	18	18
dette communale totale 31/12/2008	919	1 089	1 377	983	1 327	1 097	724
Annuité de la dette*	116	116	122	104	154	118	109
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	31	29	90	15	11	37	23

Source : comptes administratifs 2008 et traitements DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

* hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Disparités thématiques

Introduction et définitions

[- Introduction et définitions](#)

Les communes touristiques

[- Les communes touristiques en 2008](#)

[- Les communes touristiques du littoral maritime en 2008](#)

[- Les communes touristiques "supports de stations de sports d'hiver" en 2008](#)

Les communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

[- Les communes de l'espace à dominante rurale en 2008](#)

[- Les communes appartenant à un pôle urbain en 2008](#)

[- Les communes périurbaines en 2008](#)

Les communes de montagne non touristiques

[- Les communes de montagne non touristiques en 2008](#)

Source de l'ensemble des tableaux suivants: analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2008 fournis par la DGFIP.

Disparités thématiques

Introduction et définitions

L'analyse réalisée dans les pages suivantes porte sur les communes de moins de 10 000 habitants en les regroupant en fonction de types définis par une situation géographique particulière ou par une activité dominante qui influe sur les finances communales. La liste des catégories de communes choisies n'est pas immuable, elle est amenée à évoluer au cours des exercices.

Les études thématiques sont réalisées sur les communes de moins de 10 000 habitants de métropole à partir des catégories suivantes :

- les communes touristiques (on distingue, entre autre, les communes du littoral maritime, de supports de stations de sports d'hiver, de montagne);
- les communes appartenant à l'espace à dominante rurale, à un pôle urbain ou les communes périurbaines ;
- les communes non touristiques de montagne.

◆ Communes touristiques

La définition choisie est celle utilisée jusqu'en 1993 pour la dotation touristique de la DGF qui se fonde sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune (Source : Ministère de l'Intérieur, DGCL).

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

Communes touristiques du littoral maritime : ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer. Elle est basée sur le référentiel de l'INSEE de 1999. (Source : Institut français de l'Environnement).

- **Communes touristiques de montagne** : voir ci-après pour la définition des communes de montagne.

- **Communes touristiques « supports de stations de sports d'hiver »** : ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de stations de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et/ou de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude les communes dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (Source : SEATM, Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne).

Répartition des communes touristiques de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

Population totale au 01/01/2008 (RP de 1999 y c. R complém.)	Ensemble des communes touristiques	Communes du littoral	"Supports de stations de sports d'hiver"	Autres communes de montagne	Autres communes touristiques
Nombre de communes	2 125	485	307	899	434
Population regroupée	2 862 677	1 252 474	324 879	568 275	717 049
Répartition : des communes	100,0%	22,8%	14,4%	42,3%	20,4%
de la population	100,0%	43,8%	11,3%	19,9%	25,0%
Population moyenne d'une commune	1 347	2 582	1 058	632	1 652

La population moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en métropole au RP 1999 est de 870 habitants.

Pour la strate de population de moins de 10 000 habitants, près d'un habitant sur 10 réside dans une commune touristique. Les communes touristiques sont en moyenne des communes à population élevée. De plus, à côté de cette population résidente, il faut tenir compte d'une population saisonnière très importante ainsi que l'atteste le nombre élevé des résidences secondaires. Plus de la moitié des communes touristiques sont en zone de montagne mais c'est le littoral qui regroupe le plus d'habitants.

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Pour cette typologie, on utilise le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee. Ce zonage est fondé non seulement sur la continuité du bâti mais encore sur les flux de déplacement domicile - travail. Il permet de distinguer sur le territoire métropolitain :

- **Le pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- **L'aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **La couronne périurbaine (d'un pôle urbain)** : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

- **Les communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

- **Les communes périurbaines** : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante urbaine** : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines ; il peut se définir également comme l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante rurale** : ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.
- **Les communes « rurales »** : ce sont les communes qui appartiennent à l'espace à dominante rurale. L'adjectif « rural » est encadré par des guillemets, pour bien distinguer ces communes des communes rurales définies de façon plus traditionnelle ne faisant référence qu'à la continuité du bâti et non aux flux de déplacement domicile – travail (Source : Insee).

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

	Ensemble des communes de moins de 10 000 hab.	Communes Pôles urbains	Communes périurbaines	Communes "rurales"
Nombre de communes	35 665	2 252	14 891	18 522
Population regroupée	31 187 567	7 695 455	12 597 232	10 894 880
Répartition : des communes	100,0%	6,3%	41,8%	51,9%
de la population	100,0%	24,7%	40,4%	34,9%
Population moyenne d'une commune	874	3 417	846	588

Plus d'une commune de moins de 10 000 habitants sur deux appartient à l'espace à dominante rurale, mais la population correspondante ne représente que 35 % de la population totale contre 25 % dans les pôles urbains et 40 % à l'intérieur des communes périurbaines.

Depuis 1990, le nombre de communes appartenant à l'espace à dominante urbaine a fortement augmenté (+40 %), avec une conséquence mécanique sur le nombre de communes "rurales" et leur population. Les communes « rurales » sont logiquement plus représentées dans les petites strates, alors que l'inverse s'observe dans les pôles urbains.

Ces répartitions démographiques différentes de celles observées sur l'ensemble des communes de la métropole influent sur les écarts entre ratio moyen d'une catégorie et ratio moyen national. En effet, certains de ces écarts ne sont que le reflet d'une structure démographique différente.

◆ Communes de montagne.

Les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (Sources : CEMAGREF et ministère de l'Agriculture (direction de l'espace rural et de la forêt)).

La répartition démographique des communes de montagne non touristiques est très proche de celle de l'ensemble des communes de montagne : une très forte part de la population (environ les deux tiers) réside dans les communes de moins de 2 000 habitants. Cette répartition influe sur les ratios moyens calculés sur l'ensemble, le poids des plus petites communes et de leurs particularités est renforcé.

Les communes de montagne regroupent un grand nombre de communes forestières **dont communes « supports de stations de sports d'hiver » (voir "communes touristiques")** (Source : SEATM (Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne - Secrétariat d'État au Tourisme)).

◆ Intercommunalité.

L'étude des communes par **type d'intercommunalité à fiscalité propre** est intégrée dans la partie « Ratios financiers ».

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2008 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de la dette** » signifie :

- . d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- . d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

■ Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques en 2008

	montants en euros par habitant					Rappel	
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "touristiques"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	896	752	250	118	109	2 125	35 522
Population totale au 01/01/2008	198 194	768 943	657 097	484 520	753 923	2 862 677	30 985 792
Dépenses réelles totales *	2 294	1 925	1 750	1 742	2 061	1 915	1 147
Recettes réelles totales *	2 320	1 949	1 778	1 803	2 065	1 941	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 233	1 135	1 065	1 126	1 344	1 179	706
- dont charges à caractère général	34,1%	32,0%	29,8%	28,5%	26,6%	29,5%	30,0%
- dont charges de personnel	33,5%	39,0%	44,5%	47,5%	50,2%	44,5%	46,1%
- dont charges d'intérêts	4,5%	5,3%	5,1%	5,0%	5,1%	5,1%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	25,1%	21,0%	18,9%	16,5%	15,8%	18,6%	17,9%
- dont autres	2,8%	2,7%	1,7%	2,5%	2,3%	2,4%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,4%	0,6%	0,6%	0,9%	1,1%	0,8%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 649	1 461	1 356	1 379	1 611	1 476	897
- dont ventes, produits et prestations	9,3%	7,1%	6,3%	5,8%	6,7%	6,8%	6,0%
- dont dotations et participations	33,3%	30,1%	29,1%	28,1%	24,1%	28,1%	32,2%
<i>dont DGF</i>	(24,0%)	(23,9%)	(23,5%)	(21,4%)	(18,5%)	(21,9%)	(23,2%)
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	(5,1%)	(3,0%)	(2,9%)	(2,7%)	(2,1%)	(2,8%)	(4,8%)
- dont impôts et taxes	41,2%	49,6%	55,6%	57,7%	60,2%	54,5%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	(32,4%)	(36,9%)	(39,4%)	(39,2%)	(39,4%)	(38,2%)	(36,3%)
- dont autres produits courants non financiers	10,7%	7,2%	4,3%	4,2%	4,2%	5,5%	4,8%
- dont autres	5,6%	6,0%	4,7%	4,3%	4,8%	5,1%	5,0%
Épargne brute / RRF	25,3%	22,3%	21,5%	18,4%	16,6%	20,1%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 061	790	685	616	717	736	441
- dont remboursements de dette *	15,6%	18,7%	19,4%	19,8%	19,2%	18,8%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	81,1%	76,0%	76,3%	77,2%	77,1%	77,0%	78,9%
- dont autres	3,3%	5,3%	4,3%	3,0%	3,7%	4,2%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	671	477	410	389	424	446	256
- dont dotations et subventions	61,2%	54,4%	48,0%	44,4%	45,7%	50,1%	54,2%
- dont emprunts	32,7%	38,8%	42,3%	50,7%	46,5%	42,6%	39,1%
- dont autres	6,0%	6,8%	9,7%	4,9%	7,8%	7,3%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	1 356	1 382	1 256	1 299	1 601	1 395	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,82	0,95	0,93	0,94	0,99	0,95	0,81
- sur épargne brute	3,25	4,24	4,32	5,12	6,00	4,70	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	562	578	593	611	718	623	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	476	556	608	627	698	608	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	75,4%	76,2%	76,6%	75,5%	75,4%	75,9%	65,5%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	92,0%	87,8%	87,2%	94,5%	90,4%	89,8%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	76,3%	76,7%	76,9%	74,0%	79,8%	77,2%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2008/2007 à champ constant : communes touristiques

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes touristiques	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 0,8%	- 0,6%	- 0,6%	- 4,5%	- 0,9%	- 1,0%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 4,5%	+ 4,0%	+ 3,7%	+ 3,0%	+ 1,4%	+ 3,2%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 7,7%	+ 8,1%	+ 4,1%	+ 4,8%	- 0,9%	+ 4,3%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 2,5%	+ 3,3%	+ 3,4%	+ 2,4%	+ 2,4%	+ 2,9%	+ 1,5%
Charges d'intérêts	+ 3,0%	+ 2,0%	+ 4,0%	+ 8,9%	+ 6,6%	+ 5,2%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 2,9%	- 5,9%	- 5,7%	- 14,8%	- 4,1%	- 6,3%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	- 5,7%	- 10,6%	- 3,0%	- 14,1%	- 2,8%	- 7,0%	- 7,2%
Remboursements de dette *	+ 8,4%	+ 1,0%	- 5,5%	- 21,1%	- 18,1%	- 8,8%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	- 1,4%	+ 1,6%	+ 1,2%	- 2,3%	- 1,9%	- 0,2%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 5,2%	+ 4,0%	+ 2,7%	+ 2,0%	+ 0,5%	+ 2,4%	+ 2,8%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	+ 7,0%	+ 4,2%	+ 2,3%	+ 3,9%	+ 4,2%	+ 3,9%	+ 3,2%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	+ 7,1%	+ 4,3%	+ 2,0%	+ 4,1%	+ 3,6%	+ 3,8%	+ 2,7%
Dotations et participations	+ 0,7%	+ 1,1%	+ 0,9%	- 2,1%	+ 1,7%	+ 0,7%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 8,0%	- 7,5%	- 0,7%	- 5,2%	+ 2,2%	- 1,8%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 6,3%	+ 4,9%	+ 4,6%	- 3,9%	+ 9,8%	+ 5,1%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 9,0%	- 20,9%	- 0,3%	- 0,9%	- 9,0%	- 8,5%	- 10,1%
Épargne brute	- 15,4%	- 6,0%	- 7,2%	- 20,3%	- 15,6%	- 11,8%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 4,0%	+ 2,2%	+ 2,6%	+ 5,6%	+ 3,0%	+ 3,4%	+ 2,3%

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

* Hors gestion active de la dette

■ Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques du littoral maritime en 2008

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	"touristiques du littoral maritime"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	64	177	112	65	67	485	35 522
Population totale au 01/01/2008	17 319	206 586	300 145	265 656	462 768	1 252 474	30 985 792
Dépenses réelles totales *	2 448	1 735	1 724	1 852	2 250	1 957	1 147
Recettes réelles totales *	2 435	1 815	1 775	1 925	2 246	1 997	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 260	1 075	1 053	1 204	1 494	1 255	706
- dont charges à caractère général	34,8%	30,8%	29,5%	28,1%	26,2%	28,0%	30,0%
- dont charges de personnel	41,2%	46,7%	48,6%	48,7%	50,4%	49,0%	46,1%
- dont charges d'intérêts	3,5%	4,1%	4,6%	4,8%	5,0%	4,7%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	18,8%	15,9%	15,8%	15,3%	16,2%	15,9%	17,9%
- dont autres	1,7%	2,4%	1,4%	3,1%	2,3%	2,3%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,9%	0,7%	0,7%	0,8%	1,3%	1,0%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 715	1 383	1 346	1 482	1 769	1 542	897
- dont ventes, produits et prestations	11,7%	6,3%	6,2%	5,5%	7,0%	6,5%	6,0%
- dont dotations et participations	31,3%	30,2%	29,3%	28,5%	22,8%	26,5%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(24,4%)</i>	<i>(24,6%)</i>	<i>(24,3%)</i>	<i>(21,9%)</i>	<i>(17,9%)</i>	<i>(21,1%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(3,7%)</i>	<i>(2,7%)</i>	<i>(2,7%)</i>	<i>(2,6%)</i>	<i>(1,7%)</i>	<i>(2,2%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	38,0%	48,7%	55,9%	56,7%	61,6%	57,1%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(25,2%)</i>	<i>(35,0%)</i>	<i>(40,1%)</i>	<i>(39,1%)</i>	<i>(40,0%)</i>	<i>(38,9%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	8,6%	6,0%	3,6%	4,2%	4,4%	4,5%	4,8%
- dont autres	10,4%	8,7%	5,1%	5,1%	4,3%	5,4%	5,0%
Épargne brute / RRF	26,5%	22,2%	21,7%	18,7%	15,5%	18,6%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 187	660	671	648	755	703	441
- dont remboursements de dette *	10,1%	16,9%	17,7%	19,6%	18,3%	18,0%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	88,8%	79,0%	76,5%	78,0%	78,1%	78,1%	78,9%
- dont autres	1,1%	4,2%	5,8%	2,5%	3,7%	4,0%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	706	417	408	394	443	424	256
- dont dotations et subventions	72,6%	57,2%	47,5%	43,7%	43,4%	47,3%	54,2%
- dont emprunts	23,9%	35,3%	46,1%	54,1%	48,1%	46,2%	39,1%
- dont autres	3,5%	7,5%	6,3%	2,3%	8,5%	6,5%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	1 014	1 021	1 201	1 319	1 779	1 407	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,59	0,74	0,89	0,89	1,01	0,91	0,81
- sur épargne brute	2,23	3,32	4,11	4,74	6,49	4,90	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	468	520	582	643	774	654	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	470	541	547	597	669	599	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	57,5%	58,4%	67,8%	67,9%	74,5%	68,7%	65,5%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	74,0%	72,9%	82,1%	87,9%	90,4%	85,0%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	72,5%	76,4%	80,3%	78,4%	81,4%	79,8%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2008/2007 à champ constant : communes touristiques du littoral maritime

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	"touristiques du littoral maritime"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 12,3%	- 5,4%	+ 0,6%	- 5,1%	- 0,4%	- 1,3%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 2,8%	+ 4,8%	+ 3,2%	+ 4,3%	+ 1,9%	+ 3,5%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 6,3%	+ 6,7%	+ 3,9%	+ 5,7%	- 2,7%	+ 2,2%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 0,0%	+ 3,9%	+ 3,0%	+ 3,2%	+ 2,9%	+ 3,4%	+ 1,5%
Charges d'intérêts	- 3,2%	- 9,6%	+ 3,6%	+ 10,2%	+ 5,8%	+ 4,6%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 25,4%	- 17,7%	- 2,0%	- 18,0%	- 3,2%	- 7,7%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	+ 32,7%	- 21,7%	- 6,7%	- 16,0%	- 0,4%	- 8,1%	- 7,2%
Remboursements de dette *	- 11,4%	- 3,7%	- 3,2%	- 28,3%	- 22,5%	- 17,0%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 8,9%	+ 2,7%	+ 2,6%	- 0,7%	- 1,3%	+ 0,7%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 5,1%	+ 3,1%	+ 2,5%	+ 2,3%	+ 0,7%	+ 2,1%	+ 2,8%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>+ 4,8%</i>	<i>+ 4,3%</i>	<i>+ 4,3%</i>	<i>+ 4,0%</i>	<i>+ 4,5%</i>	<i>+ 4,4%</i>	<i>+ 3,2%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	<i>+ 6,2%</i>	<i>+ 4,1%</i>	<i>+ 3,7%</i>	<i>+ 3,6%</i>	<i>+ 3,9%</i>	<i>+ 4,0%</i>	<i>+ 2,7%</i>
Dotations et participations	+ 5,0%	+ 1,1%	+ 1,0%	- 1,0%	+ 1,3%	+ 0,9%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 15,3%	- 17,1%	+ 5,6%	- 10,9%	- 3,3%	- 4,9%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 12,2%	- 9,0%	+ 6,5%	- 6,5%	+ 12,3%	+ 3,1%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 21,7%	- 30,8%	+ 7,9%	- 10,7%	- 20,0%	- 14,1%	- 10,1%
Épargne brute	+ 30,0%	- 4,0%	+ 0,3%	- 17,9%	- 15,5%	- 9,8%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 2,0%	+ 2,8%	+ 5,4%	+ 6,7%	+ 3,5%	+ 4,9%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

■ Communes touristiques

Ensemble des communes "supports stations de sports d'hiver" en 2008

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "stations de sports d'hiver"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	125	139	28	7	8	307	35 522
Population totale au 01/01/2008	33 521	130 890	73 744	28 533	58 191	324 879	30 985 792
Dépenses réelles totales *	4 393	4 122	3 371	3 057	2 502	3 596	1 147
Recettes réelles totales *	4 387	4 171	3 342	3 004	2 507	3 604	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	2 453	2 386	2 064	1 904	1 534	2 125	706
- dont charges à caractère général	32,5%	32,7%	29,1%	29,0%	30,7%	31,3%	30,0%
- dont charges de personnel	27,1%	29,9%	33,5%	36,0%	44,9%	32,8%	46,1%
- dont charges d'intérêts	5,1%	6,5%	6,1%	6,4%	5,2%	6,1%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	31,5%	26,9%	29,5%	25,4%	17,3%	26,7%	17,9%
- dont autres	3,8%	4,0%	1,8%	3,1%	1,9%	3,1%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,1%	0,4%	0,4%	0,2%	0,3%	0,3%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	3 153	3 094	2 682	2 410	1 958	2 743	897
- dont ventes, produits et prestations	9,3%	7,9%	6,5%	6,1%	7,0%	7,5%	6,0%
- dont dotations et participations	29,8%	25,2%	24,9%	24,4%	27,0%	25,8%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(20,5%)</i>	<i>(20,8%)</i>	<i>(20,7%)</i>	<i>(19,1%)</i>	<i>(19,0%)</i>	<i>(20,4%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(5,9%)</i>	<i>(1,9%)</i>	<i>(2,0%)</i>	<i>(2,7%)</i>	<i>(1,5%)</i>	<i>(2,4%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	46,5%	53,2%	59,4%	62,1%	58,2%	55,1%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(38,5%)</i>	<i>(40,8%)</i>	<i>(42,6%)</i>	<i>(43,7%)</i>	<i>(41,5%)</i>	<i>(41,3%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	10,3%	8,3%	5,5%	4,4%	5,1%	7,2%	4,8%
- dont autres	4,2%	5,3%	3,7%	3,0%	2,8%	4,3%	5,0%
Épargne brute / RRF	22,2%	22,9%	23,0%	21,0%	21,7%	22,5%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 940	1 736	1 308	1 154	969	1 471	441
- dont remboursements de dette *	18,9%	19,8%	24,2%	19,7%	20,7%	20,7%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	77,6%	71,2%	71,0%	76,0%	74,0%	72,7%	78,9%
- dont autres	3,4%	9,0%	4,8%	4,3%	5,3%	6,6%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	1 229	1 042	650	594	546	844	256
- dont dotations et subventions	50,1%	46,1%	41,0%	42,1%	52,5%	46,3%	54,2%
- dont emprunts	42,0%	45,7%	50,2%	40,9%	40,3%	45,0%	39,1%
- dont autres	7,9%	8,2%	8,7%	17,0%	7,1%	8,7%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	3 227	3 615	2 774	2 791	1 923	3 009	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	1,02	1,17	1,03	1,16	0,98	1,10	0,81
- sur épargne brute	4,61	5,11	4,49	5,51	4,53	4,87	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	1 247	1 293	1 159	1 067	853	1 159	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	569	687	773	794	803	712	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	96,1%	92,3%	91,8%	101,6%	81,7%	91,8%	65,5%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	112,7%	106,6%	98,3%	105,5%	90,6%	103,1%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	83,3%	80,9%	91,4%	90,8%	90,3%	85,3%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2008/2007 à champ constant : communes "supports stations de sports d'hiver"

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "stations de sports d'hiver"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 1,8%	+ 1,3%	- 4,7%	- 0,1%	+ 2,2%	+ 0,0%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 4,4%	+ 3,6%	+ 5,5%	+ 2,4%	+ 2,8%	+ 3,9%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 8,8%	+ 9,9%	+ 5,0%	+ 2,8%	+ 7,3%	+ 7,8%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 3,8%	+ 4,2%	+ 5,5%	+ 3,4%	+ 2,9%	+ 4,1%	+ 1,5%
Charges d'intérêts	- 3,4%	+ 4,7%	+ 3,6%	+ 5,2%	- 3,9%	+ 2,6%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 1,3%	- 1,6%	- 16,8%	- 3,8%	+ 1,0%	- 4,9%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	- 5,3%	- 9,0%	+ 4,7%	+ 10,3%	+ 0,4%	- 3,7%	- 7,2%
Remboursements de dette *	+ 19,0%	- 1,0%	- 13,7%	- 30,2%	- 2,2%	- 5,0%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	- 3,6%	+ 2,1%	+ 0,5%	- 7,0%	- 2,9%	- 0,4%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 6,3%	+ 5,2%	+ 4,8%	+ 0,9%	- 0,6%	+ 4,0%	+ 2,8%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>+ 9,7%</i>	<i>+ 5,1%</i>	<i>- 2,5%</i>	<i>+ 5,3%</i>	<i>+ 4,1%</i>	<i>+ 3,6%</i>	<i>+ 3,2%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	<i>+ 10,0%</i>	<i>+ 5,0%</i>	<i>- 2,4%</i>	<i>+ 5,2%</i>	<i>+ 2,8%</i>	<i>+ 3,4%</i>	<i>+ 2,7%</i>
Dotations et participations	+ 1,4%	+ 0,7%	+ 1,5%	- 0,7%	+ 6,2%	+ 1,6%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 17,3%	- 3,0%	- 29,4%	+ 25,1%	+ 27,4%	- 2,8%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 3,9%	+ 16,8%	+ 5,8%	+ 1,0%	+ 41,6%	+ 14,3%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 38,6%	- 19,9%	- 24,4%	+ 25,4%	+ 7,9%	- 11,5%	- 10,1%
Épargne brute	- 24,0%	- 2,7%	- 13,1%	- 30,9%	- 18,9%	- 12,7%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 4,8%	+ 4,1%	+ 0,1%	+ 0,5%	+ 0,6%	+ 2,6%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

■ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à l'espace à dominante rurale en 2008

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	12 984	4 428	654	233	223	18 522	35 522
Population totale au 01/01/2008	2 589 632	4 103 640	1 687 072	970 429	1 493 658	10 844 431	30 985 792
Dépenses réelles totales *	1 119	1 156	1 321	1 359	1 520	1 241	1 147
Recettes réelles totales *	1 143	1 157	1 314	1 355	1 516	1 245	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	609	652	769	817	954	716	706
- dont charges à caractère général	32,1%	30,8%	29,3%	28,4%	26,6%	29,8%	30,0%
- dont charges de personnel	34,6%	42,3%	46,7%	49,7%	51,9%	44,0%	46,1%
- dont charges d'intérêts	3,7%	4,8%	4,8%	5,0%	5,0%	4,6%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	26,8%	20,1%	17,6%	15,4%	15,0%	19,6%	17,9%
- dont autres	2,7%	2,1%	1,7%	1,5%	1,4%	2,0%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,5%	0,8%	1,4%	1,3%	0,7%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	847	866	1 003	1 048	1 188	943	897
- dont ventes, produits et prestations	7,4%	5,8%	5,6%	5,1%	5,6%	6,0%	6,0%
- dont dotations et participations	39,6%	35,5%	33,6%	32,6%	31,2%	35,0%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(27,3%)</i>	<i>(26,4%)</i>	<i>(25,5%)</i>	<i>(23,8%)</i>	<i>(22,8%)</i>	<i>(25,6%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(7,2%)</i>	<i>(5,6%)</i>	<i>(4,8%)</i>	<i>(4,7%)</i>	<i>(4,4%)</i>	<i>(5,5%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	37,2%	45,0%	50,4%	51,7%	54,2%	46,5%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(28,3%)</i>	<i>(34,5%)</i>	<i>(37,7%)</i>	<i>(36,6%)</i>	<i>(39,3%)</i>	<i>(34,7%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	9,5%	7,1%	4,8%	3,8%	3,2%	6,3%	4,8%
- dont autres	6,4%	6,6%	5,6%	6,7%	5,8%	6,3%	5,0%
Épargne brute / RRF	28,1%	24,7%	23,4%	22,1%	19,7%	24,1%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	509	502	547	531	554	520	441
- dont remboursements de dette *	13,9%	17,0%	18,5%	22,0%	21,7%	17,7%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	82,6%	79,9%	77,4%	77,3%	78,0%	79,6%	78,9%
- dont autres	3,5%	3,1%	4,1%	0,8%	0,3%	2,7%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	296	292	311	308	328	302	256
- dont dotations et subventions	61,9%	49,6%	48,4%	42,6%	40,4%	50,3%	54,2%
- dont emprunts	30,7%	42,9%	42,9%	48,3%	51,6%	41,8%	39,1%
- dont autres	7,5%	7,5%	8,7%	9,1%	8,0%	7,9%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	547	742	889	975	1 175	798	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,65	0,86	0,89	0,93	0,99	0,85	0,81
- sur épargne brute	2,29	3,47	3,80	4,22	5,02	3,51	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	253	337	439	483	566	377	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	382	479	579	626	670	509	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	55,8%	64,6%	72,0%	72,5%	80,4%	66,8%	65,5%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	77,0%	81,0%	85,2%	89,1%	93,8%	84,0%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	71,2%	71,8%	74,0%	68,9%	73,5%	72,1%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2008/2007 à champ constant : communes appartenant à l'espace à dominante rurale

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 2,8%	+ 0,3%	- 1,3%	- 3,2%	- 0,5%	+ 0,1%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 4,5%	+ 3,7%	+ 3,4%	+ 2,6%	+ 3,1%	+ 3,6%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 7,7%	+ 6,6%	+ 5,1%	+ 3,3%	+ 4,1%	+ 5,9%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 2,0%	+ 2,3%	+ 2,5%	+ 1,7%	+ 1,9%	+ 2,2%	+ 1,5%
Charges d'intérêts	+ 4,0%	+ 4,5%	+ 5,6%	+ 4,3%	+ 5,9%	+ 4,9%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 0,9%	- 3,6%	- 6,9%	- 10,0%	- 4,4%	- 3,8%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	+ 0,4%	- 6,7%	- 7,8%	- 10,5%	- 8,0%	- 5,7%	- 7,2%
Remboursements de dette *	+ 2,7%	+ 3,5%	- 2,8%	- 17,4%	- 7,5%	- 2,0%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,6%	+ 1,3%	- 0,7%	+ 0,5%	+ 1,2%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 5,1%	+ 3,8%	+ 2,3%	+ 2,0%	+ 2,3%	+ 3,3%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 4,6%	+ 3,7%	+ 2,7%	+ 2,8%	+ 2,8%	+ 3,4%	+ 3,2%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 4,4%	+ 3,8%	+ 2,2%	+ 2,5%	+ 2,7%	+ 3,3%	+ 2,7%
Dotations et participations	+ 1,3%	+ 1,4%	+ 1,7%	- 0,3%	- 0,3%	+ 1,0%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 3,4%	- 3,4%	- 6,0%	- 7,3%	- 3,4%	- 2,6%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 4,1%	+ 6,6%	- 1,9%	+ 4,1%	+ 0,2%	+ 3,6%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 3,8%	- 14,8%	- 11,4%	- 12,6%	- 1,8%	- 8,4%	- 10,1%
Épargne brute	- 5,4%	- 4,8%	- 5,5%	- 12,2%	- 9,9%	- 6,4%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 3,8%	+ 1,9%	+ 1,5%	+ 2,9%	+ 4,4%	+ 2,8%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

■ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à un pôle urbain en 2008

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "pôles urbains"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	75	801	491	324	561	2 254	35 522
Population totale au 01/01/2008	27 715	985 948	1 316 789	1 352 700	3 962 808	7 665 543	30 985 792
Dépenses réelles totales *	859	964	1 096	1 220	1 404	1 260	1 147
Recettes réelles totales *	898	976	1 097	1 220	1 402	1 262	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	467	550	657	776	924	803	706
- dont charges à caractère général	32,6%	30,8%	30,6%	28,6%	27,5%	28,4%	30,0%
- dont charges de personnel	37,0%	45,4%	48,2%	50,5%	53,2%	51,3%	46,1%
- dont charges d'intérêts	2,9%	4,1%	3,9%	3,8%	3,9%	3,9%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	24,6%	17,4%	15,4%	14,8%	13,7%	14,5%	17,9%
- dont autres	2,8%	2,2%	1,9%	2,4%	1,8%	1,9%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,7%	0,6%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	661	737	853	972	1 130	1 003	897
- dont ventes, produits et prestations	9,9%	5,4%	5,1%	5,5%	5,6%	5,5%	6,0%
- dont dotations et participations	27,0%	28,4%	26,5%	26,8%	27,0%	27,0%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(19,5%)</i>	<i>(20,4%)</i>	<i>(19,1%)</i>	<i>(18,6%)</i>	<i>(18,7%)</i>	<i>(18,9%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(4,6%)</i>	<i>(4,3%)</i>	<i>(3,8%)</i>	<i>(3,2%)</i>	<i>(3,3%)</i>	<i>(3,5%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	50,6%	56,2%	59,3%	59,4%	59,6%	59,1%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(32,1%)</i>	<i>(38,2%)</i>	<i>(38,4%)</i>	<i>(36,9%)</i>	<i>(35,9%)</i>	<i>(36,7%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	5,7%	4,1%	3,1%	2,6%	2,4%	2,7%	4,8%
- dont autres	6,7%	6,0%	6,1%	5,7%	5,5%	5,7%	5,0%
Épargne brute / RRF	29,4%	25,4%	22,9%	20,2%	18,2%	20,0%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	390	413	436	444	477	455	441
- dont remboursements de dette *	16,2%	16,7%	16,4%	16,4%	19,3%	18,0%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	81,5%	81,0%	80,8%	81,2%	78,0%	79,4%	78,9%
- dont autres	2,3%	2,3%	2,8%	2,4%	2,7%	2,6%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	237	239	244	248	273	259	256
- dont dotations et subventions	60,1%	52,9%	48,3%	49,9%	44,6%	47,2%	54,2%
- dont emprunts	33,0%	41,7%	44,5%	40,6%	48,6%	45,7%	39,1%
- dont autres	6,9%	5,4%	7,2%	9,6%	6,8%	7,1%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	332	556	640	706	866	756	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,50	0,75	0,75	0,73	0,77	0,75	0,81
- sur épargne brute	1,71	2,97	3,27	3,60	4,21	3,78	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	285	371	460	510	592	525	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	560	643	729	743	801	756	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	49,4%	55,7%	60,9%	70,8%	74,2%	68,5%	65,5%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	68,1%	79,5%	94,0%	95,5%	102,0%	96,8%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	59,8%	57,9%	51,9%	54,6%	54,8%	54,7%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2008/2007 à champ constant : communes appartenant à un pôle urbain

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "pôles urbains"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 4,6%	- 0,9%	+ 0,7%	- 2,5%	- 1,0%	- 1,0%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 2,8%	+ 3,7%	+ 2,8%	+ 3,0%	+ 2,4%	+ 2,6%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 3,1%	+ 4,9%	+ 3,4%	+ 4,0%	+ 2,1%	+ 2,9%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 3,7%	+ 2,9%	+ 3,4%	+ 2,7%	+ 2,5%	+ 2,6%	+ 1,5%
Intérêts	+ 3,3%	+ 5,9%	+ 7,0%	+ 8,4%	+ 6,7%	+ 7,1%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 7,4%	- 6,8%	- 2,0%	- 12,0%	- 6,7%	- 6,8%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	+ 10,4%	- 9,2%	- 3,3%	- 14,7%	- 7,0%	- 7,9%	- 7,2%
Remboursements de dette *	- 25,3%	- 5,5%	+ 0,0%	- 1,8%	- 9,3%	- 6,3%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 1,7%	+ 3,1%	+ 1,7%	+ 0,9%	+ 0,6%	+ 1,0%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 4,1%	+ 3,8%	+ 3,1%	+ 3,1%	+ 1,9%	+ 2,4%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 3,9%	+ 3,7%	+ 3,4%	+ 4,0%	+ 3,4%	+ 3,4%	+ 3,2%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 2,8%	+ 3,1%	+ 2,5%	+ 3,2%	+ 2,8%	+ 2,8%	+ 2,7%
Dotations et participations	- 1,8%	+ 3,5%	+ 2,0%	+ 1,0%	+ 0,6%	+ 1,1%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	- 9,7%	- 8,9%	- 4,2%	- 18,3%	- 10,6%	- 10,6%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	- 10,2%	+ 4,3%	+ 3,6%	- 4,0%	- 1,9%	- 0,6%	+ 0,4%
Emprunts *	- 26,5%	- 27,9%	- 13,2%	- 30,3%	- 23,4%	- 23,3%	- 10,1%
Épargne brute	- 1,0%	+ 1,2%	- 1,9%	- 7,5%	- 7,2%	- 5,5%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 2,7%	- 0,0%	+ 2,7%	- 1,0%	+ 1,1%	+ 1,0%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

■ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes périurbaines en 2008

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	7 582	5 887	899	304	219	14 893	35 522
Population totale au 01/01/2008	1 895 483	5 614 289	2 314 727	1 244 462	1 426 894	12 514 733	30 985 792
Dépenses réelles totales *	894	919	1 057	1 182	1 310	1 012	1 147
Recettes réelles totales *	913	921	1 055	1 183	1 290	1 013	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	485	510	618	725	832	584	706
- dont charges à caractère général	31,5%	30,9%	31,2%	29,1%	28,3%	30,4%	30,0%
- dont charges de personnel	33,6%	43,1%	47,5%	49,3%	52,0%	45,0%	46,1%
- dont charges d'intérêts	3,2%	4,2%	4,6%	4,7%	4,1%	4,2%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	29,8%	20,0%	15,5%	15,4%	14,2%	18,8%	17,9%
- dont autres	1,9%	1,8%	1,2%	1,5%	1,4%	1,6%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,4%	0,6%	0,9%	0,6%	0,5%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	675	678	809	913	1 043	767	897
- dont ventes, produits et prestations	7,1%	6,2%	5,8%	6,6%	6,0%	6,3%	6,0%
- dont dotations et participations	37,8%	34,5%	32,1%	30,2%	29,3%	33,1%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(24,8%)</i>	<i>(24,9%)</i>	<i>(23,8%)</i>	<i>(22,1%)</i>	<i>(21,1%)</i>	<i>(23,8%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(8,0%)</i>	<i>(5,7%)</i>	<i>(4,5%)</i>	<i>(3,9%)</i>	<i>(3,6%)</i>	<i>(5,2%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	39,7%	47,6%	51,6%	55,3%	56,2%	49,6%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(29,1%)</i>	<i>(35,3%)</i>	<i>(37,4%)</i>	<i>(38,2%)</i>	<i>(36,9%)</i>	<i>(35,5%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	8,0%	5,2%	3,9%	2,9%	3,0%	4,7%	4,8%
- dont autres	7,3%	6,5%	6,5%	5,1%	5,4%	6,3%	5,0%
Épargne brute / RRF	28,1%	24,8%	23,6%	20,6%	20,2%	23,8%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	408	408	436	452	474	425	441
- dont remboursements de dette *	12,9%	15,2%	17,0%	17,3%	16,8%	15,6%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	83,8%	82,9%	81,2%	81,7%	81,2%	82,4%	78,9%
- dont autres	3,3%	1,9%	1,8%	1,0%	2,0%	2,0%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	238	243	246	270	247	246	256
- dont dotations et subventions	62,5%	56,5%	53,8%	49,6%	50,7%	55,4%	54,2%
- dont emprunts	29,6%	36,8%	41,2%	44,7%	43,8%	38,3%	39,1%
- dont autres	7,9%	6,7%	5,0%	5,7%	5,5%	6,3%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	384	523	672	828	829	596	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,57	0,77	0,83	0,91	0,79	0,78	0,81
- sur épargne brute	2,02	3,11	3,52	4,40	3,93	3,26	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	213	284	372	449	499	331	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	376	462	536	594	619	494	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	51,7%	58,5%	70,0%	72,4%	79,4%	62,9%	65,5%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	68,5%	76,7%	85,3%	95,6%	95,8%	82,3%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	73,4%	68,1%	68,0%	62,7%	67,8%	67,8%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2008/2007 à champ constant : communes périurbaines

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 1,0%	- 0,1%	+ 0,3%	+ 0,1%	- 0,8%	+ 0,0%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 5,4%	+ 4,1%	+ 3,8%	+ 3,6%	+ 3,1%	+ 4,0%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 8,0%	+ 5,9%	+ 4,8%	+ 3,5%	+ 3,2%	+ 5,3%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 2,5%	+ 2,6%	+ 2,9%	+ 3,4%	+ 3,2%	+ 2,9%	+ 1,5%
Intérêts	+ 7,9%	+ 7,4%	+ 5,6%	+ 7,8%	+ 6,1%	+ 6,8%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 4,0%	- 4,9%	- 3,8%	- 4,2%	- 6,9%	- 4,8%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	- 5,3%	- 7,2%	- 5,2%	- 9,0%	- 10,4%	- 7,2%	- 7,2%
Remboursements de dette *	+ 1,1%	+ 2,6%	- 0,6%	+ 5,4%	- 2,4%	+ 1,4%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 2,4%	+ 2,6%	+ 1,7%	+ 2,4%	+ 0,2%	+ 2,0%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 7,3%	+ 4,8%	+ 4,3%	+ 3,1%	+ 1,0%	+ 4,1%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 4,8%	+ 4,2%	+ 3,8%	+ 4,4%	+ 3,6%	+ 4,1%	+ 3,2%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 4,7%	+ 3,9%	+ 4,0%	+ 3,2%	+ 1,9%	+ 3,6%	+ 2,7%
Dotations et participations	+ 2,8%	+ 1,8%	+ 1,7%	+ 1,0%	+ 1,1%	+ 1,8%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 3,3%	- 4,4%	- 0,6%	- 3,3%	+ 6,2%	- 1,4%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 5,0%	- 2,3%	- 0,6%	+ 0,2%	+ 5,7%	+ 0,2%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 3,5%	- 4,5%	- 1,3%	- 4,9%	+ 5,4%	- 1,9%	- 10,1%
Épargne brute	- 5,4%	- 1,7%	- 5,0%	- 2,0%	- 11,1%	- 4,2%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 4,9%	+ 3,2%	+ 2,8%	+ 2,5%	+ 3,4%	+ 3,1%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

■ Communes de montagne

Ensemble des communes de montagne non touristiques en 2008

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "montagne non touristiques"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	3 336	984	107	39	36	4 502	35 522
Population totale au 01/01/2008	613 049	888 811	276 164	160 225	249 015	2 187 264	30 985 792
Dépenses réelles totales *	1 491	1 096	1 137	1 198	1 444	1 259	1 147
Recettes réelles totales *	1 528	1 111	1 160	1 237	1 445	1 281	1 153
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	764	603	646	749	902	698	706
- dont charges à caractère général	35,4%	32,3%	30,6%	29,8%	26,3%	32,0%	30,0%
- dont charges de personnel	34,6%	40,9%	46,0%	48,0%	51,5%	41,7%	46,1%
- dont charges d'intérêts	3,9%	5,2%	5,2%	4,9%	5,0%	4,8%	4,4%
- dont autres charges de gestion courante	24,3%	20,0%	17,0%	16,0%	16,6%	20,2%	17,9%
- dont autres	1,8%	1,5%	1,1%	1,2%	0,6%	1,4%	1,7%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,4%	0,8%	1,1%	0,9%	0,5%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 056	803	852	941	1 114	926	897
- dont ventes, produits et prestations	8,2%	6,5%	5,9%	5,9%	5,8%	6,8%	6,0%
- dont dotations et participations	40,4%	35,2%	32,1%	29,5%	29,7%	35,4%	32,2%
<i>dont DGF</i>	<i>(29,4%)</i>	<i>(26,5%)</i>	<i>(23,4%)</i>	<i>(21,8%)</i>	<i>(21,7%)</i>	<i>(26,1%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(6,1%)</i>	<i>(4,4%)</i>	<i>(3,7%)</i>	<i>(3,1%)</i>	<i>(3,3%)</i>	<i>(4,6%)</i>	<i>(4,8%)</i>
- dont impôts et taxes	35,4%	45,9%	51,6%	55,8%	57,5%	45,5%	52,0%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(25,7%)</i>	<i>(34,5%)</i>	<i>(36,0%)</i>	<i>(36,6%)</i>	<i>(36,8%)</i>	<i>(32,3%)</i>	<i>(36,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	10,5%	7,3%	5,0%	4,2%	3,2%	7,2%	4,8%
- dont autres	5,5%	5,1%	5,4%	4,6%	3,8%	5,0%	5,0%
Épargne brute / RRF	27,6%	25,0%	24,2%	20,5%	19,1%	24,6%	21,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	726	494	491	449	542	561	441
- dont remboursements de dette *	12,2%	18,0%	17,1%	20,9%	18,2%	16,0%	17,5%
- dont dépenses d'équipement brut	85,5%	78,3%	80,3%	75,9%	74,8%	80,6%	78,9%
- dont autres	2,3%	3,6%	2,7%	3,2%	7,0%	3,4%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	471	307	301	291	324	353	256
- dont dotations et subventions	68,8%	59,4%	53,8%	47,1%	37,6%	59,3%	54,2%
- dont emprunts	25,3%	34,1%	41,8%	45,2%	43,6%	33,3%	39,1%
- dont autres	6,0%	6,5%	4,3%	7,7%	18,8%	7,4%	6,8%
Encours de dette au 31/12/2008							
- par habitant	714	726	802	877	1 032	778	722
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,68	0,90	0,94	0,93	0,93	0,84	0,81
- sur épargne brute	2,45	3,62	3,89	4,55	4,86	3,42	3,78
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	293	324	399	474	585	365	407
Potentiel fiscal / population "DGF"	367	485	647	736	752	509	572
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	62,9%	61,5%	57,0%	68,8%	84,8%	64,0%	65,5%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	76,0%	74,5%	77,4%	82,6%	97,6%	79,2%	88,0%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	74,6%	71,5%	62,6%	62,0%	62,3%	68,5%	64,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2008/2007 à champ constant : communes de montagne non touristiques

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "montagne non touristiques"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 1,9%	- 1,5%	+ 3,5%	- 1,6%	+ 0,3%	+ 0,4%	- 0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 4,8%	+ 3,6%	+ 3,9%	+ 4,3%	+ 3,0%	+ 4,0%	+ 3,1%
Charges à caractère général	+ 6,8%	+ 6,5%	+ 5,2%	+ 6,9%	+ 5,6%	+ 6,4%	+ 4,0%
Charges de personnel	+ 3,0%	+ 2,8%	+ 3,7%	+ 3,0%	+ 3,0%	+ 3,0%	+ 1,5%
Intérêts de la dette	+ 6,8%	+ 6,2%	+ 7,1%	+ 5,4%	+ 8,5%	+ 6,7%	+ 5,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 0,6%	- 6,7%	+ 4,0%	- 8,4%	- 2,6%	- 3,1%	- 5,9%
Dépenses d'équipement brut	- 1,2%	- 10,7%	+ 1,3%	- 14,2%	- 6,2%	- 5,7%	- 7,2%
Remboursements de dette *	+ 2,1%	+ 7,8%	+ 10,3%	+ 7,2%	- 13,1%	+ 3,4%	- 2,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 1,4%	+ 1,2%	+ 3,2%	+ 0,2%	+ 0,7%	+ 1,3%	+ 1,1%
Impôts et taxes	+ 4,8%	+ 4,4%	+ 3,5%	+ 1,0%	+ 1,8%	+ 3,6%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 5,2%	+ 3,9%	+ 2,7%	+ 3,8%	+ 3,0%	+ 3,9%	+ 3,2%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 5,1%	+ 3,8%	+ 2,5%	+ 2,2%	+ 2,1%	+ 3,4%	+ 2,7%
Dotations et participations	+ 0,9%	+ 1,1%	+ 3,3%	+ 2,1%	- 0,1%	+ 1,1%	+ 1,3%
Recettes réelles d'investissement *	+ 6,7%	- 1,5%	+ 9,7%	- 0,1%	- 4,7%	+ 2,3%	- 4,6%
Dotations et subventions d'investissement	+ 8,7%	+ 2,3%	+ 3,8%	+ 0,6%	- 19,5%	+ 3,1%	+ 0,4%
Emprunts *	+ 6,2%	- 2,9%	+ 19,5%	- 0,1%	+ 2,2%	+ 3,2%	- 10,1%
Épargne brute	- 6,6%	- 5,5%	+ 1,1%	- 13,1%	- 8,0%	- 6,0%	- 5,5%
Encours de la dette au 31/12	+ 4,3%	+ 1,4%	+ 5,1%	+ 3,9%	+ 3,9%	+ 3,2%	+ 2,3%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Ratios financiers 2008

Remarque : cette année, le calcul des ratios a été effectué sur un champ d'étude excluant 4 communes de moins de 10 000 habitants : 3 communes de moins de 10 000 habitants manquent dans la base de données fournie par la DGFIP et il a été décidé d'exclure 1 commune dont la situation financière est exceptionnelle (niveau d'endettement particulièrement élevé par rapport aux recettes de fonctionnement) et dont l'influence sur les moyennes par strate et par région peut s'avérer trompeuse.

Les volumes en euros, cités dans la première partie de ce guide, comprennent bien entendu l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants avec extrapolation pour les communes manquantes.

Pour les définitions et modes de calculs, se référer à l'annexe 1 page 30 du guide.

■ Volume du budget communal

- 1 – Dépenses réelles totales / population
- 1 bis – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

● Dépenses de fonctionnement

- *1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population
- 2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement
- **3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement
- 5 – Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

- *1 – Recettes réelles de fonctionnement / population
- 2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement
- 3 – Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement
- *4 – Dotation globale de fonctionnement / population
- 5 – Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Impôts et taxes / population
- *7, 7' et 7'' – Produit des 4 taxes / population
- 7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population
- 7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements
- 8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)
- 8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)
- **9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé : (CMPF)
- 9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé" : (CMPF élargi)
- 9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes
- 10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

★ Effort d'équipement et financement

- 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population
- 2 – Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population
- *3 – Dépenses d'équipement brut / population
- **4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
- 5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut
- 6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population
- 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

- *1 – Encours de la dette au 31/12/2008 / population
- 2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population
- **3 – Encours de la dette au 31/12/2008 / recettes réelles de fonctionnement
- 4 – Encours de la dette au 31/12/2008 / épargne brute
- **5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette
- 7 – Intérêts / encours de la dette au 01/01/2008
- 8 – Fonds de roulement au 01/01/2008 / dépenses réelles totales hors gestion active de la dette (en jours)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit la liste des ratios devant obligatoirement figurer en annexe aux documents budgétaires, selon la taille des communes :

- * ratios obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants,
- ** ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants.

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 1 164 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 046	1 020	1 159	1 244	1 423	1 165
Métropole	1 045	1 017	1 155	1 239	1 419	1 160
Alsace	1 084	946	1 041	1 092	1 238	1 046
Aquitaine	1 013	944	1 181	1 321	1 360	1 114
Auvergne	1 190	1 081	1 115	1 226	1 291	1 155
Bourgogne	969	929	1 140	1 250	1 436	1 079
Bretagne	1 117	1 037	1 070	1 170	1 263	1 121
Centre	911	986	1 060	1 191	1 337	1 064
Champagne-Ardenne	871	1 020	1 070	1 123	1 293	1 020
Corse	2 228	1 428	1 270	1 476	1 257	1 550
Franche-Comté	1 014	928	982	1 125	1 258	1 017
Ile-de-France	1 051	1 053	1 283	1 369	1 488	1 317
Languedoc-Roussillon	1 620	1 234	1 241	1 443	1 697	1 436
Limousin	1 118	1 014	1 213	1 123	1 328	1 117
Lorraine	998	901	936	1 009	1 243	1 021
Midi-Pyrénées	1 060	1 095	1 185	1 207	1 286	1 144
Nord-Pas-de-Calais	712	789	909	1 014	1 279	1 004
Basse-Normandie	711	833	1 164	1 441	1 605	985
Haute-Normandie	788	877	1 218	1 324	1 621	1 084
Pays de la Loire	933	952	1 079	1 165	1 391	1 098
Picardie	740	816	1 111	1 057	1 232	908
Poitou-Charentes	863	934	1 079	1 221	1 221	1 022
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 634	1 800	1 537	1 385	1 732	1 697
Rhône-Alpes	1 669	1 245	1 395	1 362	1 544	1 396
Outre-Mer	n.s.	2 468	2 231	1 618	1 592	1 723
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	734	1 008	1 198	1 320	1 554	765
- à une CC à 4 taxes	1 012	2 035	2 021	2 204	1 468	1 131
- à un SAN	n.s.	973	1 089	1 177	1 320	1 635
- à une CA ou une CU à TPU	1 013	973	1 091	1 184	1 403	1 182
- à une CC à TPU	1 596	1 276	1 665	1 875	1 569	1 102
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 416	1 514	1 627	1 551	1 867	1 558
- Non membres d'un groupement fiscalisé	572	716	674	885	1 867	1 599

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

1 bis – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 1 155 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 045	1 017	1 152	1 231	1 405	1 157
Métropole	1 045	1 014	1 148	1 226	1 400	1 152
Alsace	1 084	945	1 041	1 092	1 238	1 045
Aquitaine	1 013	944	1 172	1 306	1 349	1 109
Auvergne	1 190	1 079	1 111	1 221	1 291	1 153
Bourgogne	969	926	1 125	1 250	1 399	1 068
Bretagne	1 117	1 033	1 061	1 129	1 228	1 103
Centre	910	985	1 055	1 184	1 324	1 060
Champagne-Ardenne	871	1 020	1 070	1 123	1 290	1 020
Corse	2 228	1 428	1 270	1 476	1 257	1 550
Franche-Comté	1 009	927	982	1 125	1 211	1 010
Ile-de-France	1 050	1 050	1 277	1 369	1 485	1 314
Languedoc-Roussillon	1 620	1 233	1 235	1 424	1 686	1 428
Limousin	1 118	1 014	1 185	1 123	1 328	1 113
Lorraine	997	900	936	1 009	1 241	1 020
Midi-Pyrénées	1 060	1 093	1 185	1 191	1 273	1 140
Nord-Pas-de-Calais	712	789	909	1 009	1 264	998
Basse-Normandie	711	828	1 139	1 416	1 553	971
Haute-Normandie	787	872	1 197	1 324	1 572	1 069
Pays de la Loire	931	940	1 060	1 133	1 348	1 076
Picardie	740	816	1 110	1 057	1 177	902
Poitou-Charentes	863	933	1 076	1 221	1 221	1 021
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 634	1 797	1 534	1 378	1 706	1 685
Rhône-Alpes	1 669	1 240	1 390	1 346	1 520	1 385
Outre-Mer	n.s.	2 468	2 231	1 618	1 592	1 723
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	734	1 006	1 191	1 310	1 542	765
- à une CC à 4 taxes	1 011	2 035	2 021	2 204	1 468	1 127
- à un SAN	966	969	1 084	1 166	1 306	1 635
- à une CA ou une CU à TPU	1 013	970	1 083	1 166	1 373	1 172
- à une CC à TPU	1 596	1 276	1 665	1 874	1 569	1 092
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 416	1 507	1 625	1 551	1 842	1 558
- Non membres d'un groupement fiscalisé	572	716	674	885	1 842	1 590

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement
hors travaux en régie.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 685 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	583	592	701	802	942	713
Métropole	583	590	698	795	937	708
Alsace	543	499	576	635	775	583
Aquitaine	564	590	759	829	923	702
Auvergne	644	608	668	752	827	672
Bourgogne	553	553	686	796	941	656
Bretagne	572	552	607	668	744	629
Centre	581	603	683	808	941	688
Champagne-Ardenne	490	555	638	698	797	585
Corse	1 079	871	788	966	892	909
Franche-Comté	544	498	563	750	788	577
Ile-de-France	644	656	868	951	1 083	911
Languedoc-Roussillon	896	723	771	945	1 119	893
Limousin	670	639	730	748	827	693
Lorraine	487	481	557	700	826	602
Midi-Pyrénées	593	638	709	759	830	683
Nord-Pas-de-Calais	429	502	624	726	888	682
Basse-Normandie	428	504	717	959	1 056	615
Haute-Normandie	499	552	710	907	1 123	701
Pays de la Loire	544	525	597	668	833	624
Picardie	450	505	713	770	847	580
Poitou-Charentes	538	562	664	756	789	631
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 220	1 043	962	937	1 147	1 056
Rhône-Alpes	861	684	785	831	976	808
Outre-Mer	n.s	1 604	1 423	1 290	1 123	1 220
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	427	581	715	838	1 001	569
- à une CC à 4 taxes	552	703	1 661	1 429	1 149	667
- à un SAN	551	560	667	787	893	1 219
- à une CA ou une CU à TPU	579	565	654	748	899	764
- à une CC à TPU	897	773	1 071	1 183	1 164	665
- à un syndicat à contribution fiscalisée	811	908	1 019	1 007	1 264	1 019
- Non membres d'un groupement fiscalisé	348	434	462	744	1 264	998

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

Moyenne métropole en 2007 : 29, %

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	32,8	31,5	30,7	28,7	27,3	29,9
Métropole	32,8	31,6	30,7	28,9	27,5	30,0
Alsace	37,1	34,2	32,9	31,5	28,6	32,5
Aquitaine	31,0	30,2	29,0	27,5	25,3	28,5
Auvergne	34,4	32,2	29,4	27,6	26,7	30,7
Bourgogne	35,7	33,5	32,6	25,8	27,6	31,7
Bretagne	31,5	29,7	29,2	27,8	26,3	28,4
Centre	28,3	30,7	31,0	30,4	28,5	29,9
Champagne-Ardenne	35,6	33,4	32,5	27,6	28,9	32,6
Corse	35,2	29,6	31,4	28,6	31,0	31,6
Franche-Comté	38,3	34,3	31,8	29,8	26,9	33,4
Ile-de-France	34,8	34,2	33,7	31,3	30,2	31,7
Languedoc-Roussillon	31,8	29,5	29,5	27,6	25,5	28,1
Limousin	33,2	31,7	33,3	29,1	27,5	31,3
Lorraine	37,6	33,4	32,2	29,0	27,8	31,4
Midi-Pyrénées	30,7	30,4	27,8	28,3	25,6	28,8
Nord-Pas-de-Calais	33,1	32,5	32,4	29,8	28,1	30,1
Basse-Normandie	27,0	28,7	29,9	26,1	25,1	27,5
Haute-Normandie	28,9	30,4	30,9	29,4	28,3	29,5
Pays de la Loire	31,3	30,5	30,2	29,0	27,0	29,4
Picardie	31,8	32,6	31,5	30,8	31,0	31,8
Poitou-Charentes	29,4	30,2	29,9	28,8	26,3	29,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,9	32,1	29,5	27,4	26,7	28,9
Rhône-Alpes	33,5	32,6	31,2	29,7	27,0	30,4
Outre-Mer	n.s.	26,3	22,9	21,7	23,5	23,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	21,6	32,3	31,0	29,0	27,6	25,5
- à une CC à 4 taxes	34,1	36,6	39,1	29,7	28,9	31,2
- à un SAN	n.s.	31,3	30,6	28,5	27,2	30,4
- à une CA ou une CU à TPU	30,9	30,9	30,3	28,5	26,6	28,6
- à une CC à TPU	33,8	34,1	31,2	33,0	31,5	29,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	32,8	31,1	31,1	28,0	28,7	32,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	21,9	29,6	27,2	24,7	28,7	30,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 46,4%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	33,4	42,5	47,3	50,0	52,8	46,3
Métropole	33,4	42,4	47,2	49,7	52,6	46,1
Alsace	29,6	38,5	43,3	47,0	48,8	42,2
Aquitaine	34,8	45,9	50,9	51,6	53,5	47,9
Auvergne	38,0	43,9	48,0	49,8	54,7	46,0
Bourgogne	32,1	43,2	47,5	53,2	54,1	45,0
Bretagne	38,8	43,4	46,9	49,2	51,8	47,3
Centre	36,9	42,6	50,0	50,2	54,8	46,7
Champagne-Ardenne	28,6	42,1	46,3	50,1	52,1	41,4
Corse	40,3	48,6	47,3	52,3	43,8	45,7
Franche-Comté	22,9	36,6	47,2	47,3	52,3	37,8
Ile-de-France	32,9	41,1	48,4	51,6	54,5	50,2
Languedoc-Roussillon	37,7	45,8	49,5	49,9	52,2	48,4
Limousin	41,7	46,3	49,1	50,5	52,2	47,1
Lorraine	27,5	41,4	45,6	49,0	52,3	44,5
Midi-Pyrénées	32,1	43,6	50,0	50,5	52,8	44,9
Nord-Pas-de-Calais	38,1	45,1	49,0	51,9	54,5	50,6
Basse-Normandie	29,2	42,4	48,6	48,5	56,0	44,4
Haute-Normandie	30,2	42,3	49,3	50,4	53,2	45,7
Pays de la Loire	38,0	42,2	44,9	47,5	51,3	45,8
Picardie	33,8	43,0	48,8	51,2	52,3	44,5
Poitou-Charentes	39,2	45,2	50,5	51,8	53,2	47,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,3	42,4	49,2	53,5	52,8	49,3
Rhône-Alpes	31,9	37,3	39,8	44,9	48,9	41,7
Outre-Mer	n.s	60,1	58,2	59,9	58,0	58,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	41,3	42,3	46,8	49,2	51,6	53,5
- à une CC à 4 taxes	32,9	43,8	45,4	54,8	57,8	43,6
- à un SAN	n.s	44,4	49,3	51,3	54,5	55,6
- à une CA ou une CU à TPU	34,5	43,3	47,9	50,1	52,4	51,5
- à une CC à TPU	35,5	39,7	41,8	42,5	48,1	46,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	31,3	37,2	41,8	48,1	48,7	43,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	46,6	50,2	52,0	56,0	48,7	41,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux intérêts de la dette.

Moyenne métropole en 2007 : 4,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	3,5	4,5	4,6	4,5	4,3	4,3
Métropole	3,5	4,5	4,6	4,6	4,3	4,4
Alsace	4,8	5,2	5,3	4,0	4,0	4,7
Aquitaine	3,6	3,9	4,4	5,4	4,3	4,2
Auvergne	4,3	6,0	5,9	6,4	5,3	5,6
Bourgogne	3,1	3,7	4,9	3,6	4,3	3,9
Bretagne	5,6	6,0	5,8	6,0	5,6	5,8
Centre	2,6	3,5	3,9	4,3	4,4	3,7
Champagne-Ardenne	2,8	3,7	3,0	3,4	3,7	3,4
Corse	2,8	3,0	2,4	3,6	3,7	3,0
Franche-Comté	4,2	5,5	4,9	4,9	4,6	4,8
Ile-de-France	1,8	2,6	2,8	3,3	3,0	2,9
Languedoc-Roussillon	3,6	5,2	5,2	5,5	6,4	5,5
Limousin	2,8	4,4	4,8	6,4	6,0	4,6
Lorraine	3,5	4,1	4,4	3,6	4,3	4,1
Midi-Pyrénées	4,1	4,9	5,0	5,4	4,6	4,7
Nord-Pas-de-Calais	3,3	3,6	3,6	3,9	3,6	3,6
Basse-Normandie	3,0	4,6	4,6	4,5	4,1	4,2
Haute-Normandie	2,1	2,7	3,5	4,1	4,4	3,4
Pays de la Loire	4,1	5,7	5,1	5,2	5,0	5,2
Picardie	2,4	3,1	3,7	3,3	3,6	3,2
Poitou-Charentes	2,8	4,1	4,8	4,2	4,6	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,6	4,6	3,6	3,6	3,8	3,9
Rhône-Alpes	5,2	5,5	5,7	5,0	4,5	5,2
Outre-Mer	n.s	0,9	0,8	1,1	2,0	1,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3,1	4,5	4,8	4,7	4,6	4,0
- à une CC à 4 taxes	3,6	1,1	1,6	1,1	1,1	4,4
- à un SAN	n.s	4,3	4,2	4,3	4,0	1,1
- à une CA ou une CU à TPU	3,5	4,6	4,8	4,9	4,8	4,1
- à une CC à TPU	2,6	4,0	4,4	4,3	2,9	4,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,6	4,3	4,0	3,3	3,8	3,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	6,7	4,7	6,2	3,0	3,8	3,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante.

Moyenne métropole en 2007 : 17,9%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	27,9	19,8	16,1	15,2	14,1	17,8
Métropole	27,9	19,8	16,1	15,2	14,1	17,9
Alsace	26,6	20,1	14,7	15,4	15,6	18,0
Aquitaine	28,9	18,8	14,9	14,0	14,9	17,9
Auvergne	21,7	16,7	15,1	15,2	12,5	16,5
Bourgogne	27,9	18,7	13,7	15,9	12,4	18,1
Bretagne	22,6	19,8	17,0	16,0	15,2	17,4
Centre	29,4	21,9	14,1	14,5	11,2	18,3
Champagne-Ardenne	32,0	19,3	16,3	16,5	14,1	21,2
Corse	20,7	17,4	18,5	13,8	18,8	18,4
Franche-Comté	32,0	22,6	15,5	17,4	15,3	22,6
Ile-de-France	29,3	21,1	13,3	11,9	10,8	13,7
Languedoc-Roussillon	24,5	18,1	15,2	15,6	13,5	16,3
Limousin	20,8	15,9	11,9	12,6	13,2	15,6
Lorraine	29,9	19,5	16,4	16,8	14,4	18,6
Midi-Pyrénées	30,1	19,6	16,1	14,5	16,0	19,9
Nord-Pas-de-Calais	23,5	16,3	13,9	13,6	13,0	14,4
Basse-Normandie	29,8	20,1	14,2	14,5	14,2	19,0
Haute-Normandie	36,5	22,7	15,3	15,7	13,5	20,1
Pays de la Loire	23,4	19,5	18,5	16,6	14,8	17,8
Picardie	30,4	19,7	13,9	13,1	11,7	18,8
Poitou-Charentes	27,2	19,1	13,6	14,1	14,5	17,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,9	18,7	16,7	14,4	15,6	16,6
Rhône-Alpes	26,7	22,4	21,6	18,3	17,5	20,6
Outre-Mer	n.s	12,0	16,2	15,7	15,1	14,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	33,9	19,7	16,2	15,3	14,8	15,0
- à une CC à 4 taxes	28,3	17,5	8,8	10,4	11,7	19,5
- à un SAN	n.s	17,8	14,4	14,4	12,8	11,2
- à une CA ou une CU à TPU	26,5	19,2	15,6	15,1	14,8	14,2
- à une CC à TPU	27,0	20,2	20,9	17,8	15,3	17,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	30,9	25,1	21,9	19,2	17,1	18,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	18,9	11,4	12,9	15,2	17,1	22,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 890 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	789	774	897	990	1 135	904
Métropole	789	772	895	984	1 131	900
Alsace	798	719	825	853	1 016	814
Aquitaine	752	743	912	1 030	1 101	872
Auvergne	887	790	854	914	1 018	866
Bourgogne	707	706	859	948	1 119	817
Bretagne	786	736	810	905	962	834
Centre	743	760	857	980	1 117	853
Champagne-Ardenne	715	774	848	878	1 015	803
Corse	1 345	1 151	1 000	1 096	1 066	1 143
Franche-Comté	758	687	741	920	963	769
Ile-de-France	878	847	1 069	1 112	1 249	1 090
Languedoc-Roussillon	1 173	888	916	1 131	1 291	1 071
Limousin	852	797	900	902	1 003	860
Lorraine	724	666	753	853	985	789
Midi-Pyrénées	790	816	888	919	996	862
Nord-Pas-de-Calais	581	643	764	856	1 054	830
Basse-Normandie	592	668	918	1 186	1 273	795
Haute-Normandie	642	705	901	1 056	1 325	867
Pays de la Loire	719	699	819	888	1 060	826
Picardie	605	647	862	873	1 017	727
Poitou-Charentes	707	738	838	962	964	808
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 610	1 262	1 144	1 092	1 340	1 257
Rhône-Alpes	1 215	940	1 081	1 088	1 241	1 081
Outre-Mer	n.s	1 715	1 547	1 413	1 258	1 348
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	582	770	925	1 036	1 228	691
- à une CC à 4 taxes	764	973	1 857	1 602	1 236	871
- à un SAN	n.s	739	847	954	1 068	1 333
- à une CA ou une CU à TPU	759	733	832	934	1 089	940
- à une CC à TPU	1 152	1 029	1 409	1 494	1 385	842
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 093	1 153	1 318	1 262	1 497	1 289
- Non membres d'un groupement fiscalisé	465	623	566	846	1 497	1 257

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2007 : 5,9%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	6,9	6,0	5,8	5,9	5,8	6,0
Métropole	6,9	6,0	5,8	6,0	5,9	6,1
Alsace	12,3	9,4	5,7	7,6	6,0	8,0
Aquitaine	5,1	6,4	6,5	6,8	6,0	6,2
Auvergne	6,3	6,1	5,2	5,8	5,6	5,9
Bourgogne	7,8	6,2	5,4	5,8	5,3	6,2
Bretagne	4,6	5,8	5,9	6,6	7,4	6,3
Centre	4,0	5,8	7,0	6,9	6,5	6,1
Champagne-Ardenne	10,5	6,4	4,9	4,5	3,7	6,8
Corse	9,3	3,2	7,6	4,4	2,8	5,7
Franche-Comté	20,9	11,6	7,5	5,7	4,6	12,2
Ile-de-France	3,5	6,2	6,9	7,5	7,4	7,0
Languedoc-Roussillon	5,3	5,5	5,1	5,2	6,4	5,7
Limousin	5,1	6,4	7,3	7,0	6,9	6,4
Lorraine	12,2	6,5	5,4	5,0	4,6	6,6
Midi-Pyrénées	5,3	6,1	6,3	6,1	6,5	6,0
Nord-Pas-de-Calais	3,0	4,4	4,6	4,9	4,0	4,3
Basse-Normandie	3,3	5,5	5,5	5,1	6,0	5,1
Haute-Normandie	3,0	5,6	5,1	5,4	6,2	5,3
Pays de la Loire	4,0	5,7	5,8	5,5	6,3	5,8
Picardie	3,1	4,0	5,1	5,1	4,0	4,1
Poitou-Charentes	2,8	5,0	5,7	5,8	5,5	5,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	7,3	6,7	6,7	6,3	6,9
Rhône-Alpes	6,9	5,7	5,1	5,2	5,4	5,5
Outre-Mer	n.s	1,1	1,0	1,6	1,5	1,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	15,5	6,1	5,6	5,8	5,4	7,8
- à une CC à 4 taxes	7,2	5,5	7,0	9,2	7,7	6,1
- à un SAN	n.s	5,7	5,6	5,8	5,9	7,8
- à une CA ou une CU à TPU	6,1	5,9	5,8	5,9	5,9	5,8
- à une CC à TPU	7,1	6,7	6,3	6,5	5,4	5,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	7,8	6,4	6,4	5,2	5,6	6,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	11,2	8,2	8,9	6,5	5,6	6,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2007 : 32,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	38,8	34,2	31,3	29,4	28,2	32,0
Métropole	38,8	34,2	31,4	29,5	28,4	32,1
Alsace	39,9	32,0	28,3	24,9	28,3	30,3
Aquitaine	43,0	36,5	30,9	29,3	25,8	33,0
Auvergne	44,2	37,6	32,7	27,4	30,2	35,8
Bourgogne	36,9	34,3	33,9	32,0	30,0	33,6
Bretagne	39,1	37,3	34,9	31,1	27,3	33,1
Centre	39,0	34,9	32,4	29,4	27,7	32,9
Champagne-Ardenne	37,8	37,1	41,8	40,0	40,9	38,8
Corse	42,6	34,8	32,9	42,6	36,1	37,2
Franche-Comté	30,1	30,1	29,9	30,8	35,1	30,9
Ile-de-France	33,4	26,2	24,7	27,7	28,5	27,6
Languedoc-Roussillon	37,9	31,9	31,2	27,1	26,1	29,8
Limousin	43,6	38,2	32,8	35,6	29,2	36,9
Lorraine	37,0	34,9	34,6	34,4	34,9	35,2
Midi-Pyrénées	42,0	36,0	30,3	31,6	28,4	34,4
Nord-Pas-de-Calais	39,1	37,7	34,9	35,7	34,0	35,4
Basse-Normandie	38,3	38,0	35,5	32,5	30,4	35,6
Haute-Normandie	50,1	41,5	38,1	33,0	28,2	37,5
Pays de la Loire	37,2	36,4	34,0	32,1	28,4	33,2
Picardie	39,4	35,8	33,0	32,3	32,9	35,3
Poitou-Charentes	42,2	36,4	34,5	28,1	31,6	35,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33,6	26,7	24,5	23,7	22,7	24,8
Rhône-Alpes	33,7	29,0	26,5	24,9	23,7	26,9
Outre-Mer	n.s	29,3	27,7	25,5	23,1	24,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	57,4	37,7	35,8	34,3	33,4	43,9
- à une CC à 4 taxes	40,5	16,0	18,1	27,0	37,3	36,9
- à un SAN	n.s	29,7	27,7	27,1	25,8	32,8
- à une CA ou une CU à TPU	38,3	33,7	31,1	28,6	28,1	27,0
- à une CC à TPU	34,0	28,4	26,1	26,9	30,3	31,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	33,8	28,9	27,9	27,8	25,6	28,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	50,1	37,6	36,5	46,2	25,6	28,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement : recettes du compte 741.

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 205 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	208	193	208	212	229	208
Métropole	208	193	208	211	229	208
Alsace	151	150	163	161	198	162
Aquitaine	216	201	207	228	206	209
Auvergne	300	237	226	190	216	240
Bourgogne	189	185	213	211	244	202
Bretagne	225	208	224	217	204	213
Centre	191	192	208	215	224	202
Champagne-Ardenne	169	180	231	249	272	199
Corse	402	310	247	177	298	304
Franche-Comté	162	156	152	196	261	173
Ile-de-France	148	155	181	215	244	205
Languedoc-Roussillon	316	206	221	237	246	236
Limousin	292	242	225	245	188	243
Lorraine	164	170	195	228	263	202
Midi-Pyrénées	244	217	192	195	208	216
Nord-Pas-de-Calais	153	166	195	210	266	210
Basse-Normandie	166	191	243	303	280	212
Haute-Normandie	179	186	224	233	240	203
Pays de la Loire	191	202	222	223	232	215
Picardie	168	173	221	219	241	190
Poitou-Charentes	206	202	227	207	212	209
Provence-Alpes-Côte d'Azur	405	255	191	173	218	223
Rhône-Alpes	253	193	203	185	189	198
Outre-Mer	n.s	262	298	255	216	233
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	164	211	248	266	301	234
- à une CC à 4 taxes	210	131	232	173	250	232
- à un SAN	n.s	157	167	182	193	234
- à une CA ou une CU à TPU	202	181	193	195	220	179
- à une CC à TPU	259	211	272	298	312	195
- à un syndicat à contribution fiscalisée	236	245	277	259	288	269
- Non membres d'un groupement fiscalisé	171	191	175	298	288	260

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2007 : 51,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	39,7	48,2	53,9	56,9	58,6	52,2
Métropole	39,7	48,2	53,9	56,8	58,5	52,0
Alsace	34,1	46,0	54,8	59,0	56,2	50,5
Aquitaine	38,0	45,2	54,0	51,7	60,8	50,2
Auvergne	36,2	45,1	52,8	59,7	58,4	48,3
Bourgogne	40,4	47,9	52,2	56,9	57,1	49,7
Bretagne	42,6	47,1	51,6	54,7	57,8	52,1
Centre	44,2	49,3	52,9	55,9	58,4	51,9
Champagne-Ardenne	38,3	45,2	43,8	49,3	49,0	43,9
Corse	33,7	39,6	52,1	42,9	53,3	42,7
Franche-Comté	28,7	42,1	52,4	54,2	50,7	42,0
Ile-de-France	55,6	59,1	60,8	57,8	58,4	58,7
Languedoc-Roussillon	40,6	49,8	54,3	58,4	58,7	53,7
Limousin	38,4	45,0	52,7	51,4	56,1	47,1
Lorraine	29,5	43,1	45,5	52,3	50,6	44,5
Midi-Pyrénées	38,2	46,2	52,9	55,9	58,6	49,0
Nord-Pas-de-Calais	46,5	48,3	53,8	52,0	56,0	53,0
Basse-Normandie	42,0	44,2	50,3	54,6	51,6	47,4
Haute-Normandie	35,2	41,4	47,7	53,4	60,1	48,1
Pays de la Loire	44,6	46,0	50,4	55,0	58,3	51,4
Picardie	45,1	49,8	53,6	57,4	56,0	51,0
Poitou-Charentes	43,8	47,0	51,6	59,3	55,5	50,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,9	55,0	59,8	63,5	64,2	59,5
Rhône-Alpes	45,1	53,7	59,6	62,2	63,2	57,8
Outre-Mer	n.s	55,6	57,8	60,4	64,2	62,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	21,4	43,6	48,9	51,4	52,4	40,1
- à une CC à 4 taxes	36,6	72,3	72,8	56,0	50,9	45,3
- à un SAN	n.s	54,5	58,6	59,7	61,8	54,9
- à une CA ou une CU à TPU	41,9	49,1	54,1	57,3	57,8	59,6
- à une CC à TPU	47,3	53,8	55,6	60,2	60,4	52,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	45,1	54,2	58,0	60,8	62,0	57,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	25,1	42,7	42,9	42,0	62,0	56,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Impôts et taxes, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 454 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	313	373	484	563	665	472
Métropole	313	372	482	559	661	468
Alsace	272	331	452	503	571	411
Aquitaine	286	336	492	533	669	438
Auvergne	321	356	451	545	594	419
Bourgogne	286	338	449	540	639	406
Bretagne	335	346	418	495	556	435
Centre	329	375	454	548	652	443
Champagne-Ardenne	274	350	372	433	497	353
Corse	453	456	521	470	568	488
Franche-Comté	217	290	388	499	488	323
Ile-de-France	488	500	650	643	730	640
Languedoc-Roussillon	476	442	497	661	758	576
Limousin	327	359	474	464	563	405
Lorraine	214	287	343	446	498	351
Midi-Pyrénées	302	378	470	514	583	422
Nord-Pas-de-Calais	270	311	411	445	591	440
Basse-Normandie	248	295	462	648	657	377
Haute-Normandie	226	292	430	564	797	417
Pays de la Loire	321	321	412	488	618	425
Picardie	273	322	462	501	569	371
Poitou-Charentes	310	347	433	571	535	408
Provence-Alpes-Côte d'Azur	626	694	684	693	860	748
Rhône-Alpes	549	505	644	676	784	624
Outre-Mer	n.s	953	893	853	808	836
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	336	452	533	644	277
- à une CC à 4 taxes	280	704	1 352	897	629	394
- à un SAN	349	403	496	570	660	732
- à une CA ou une CU à TPU	318	360	450	535	629	560
- à une CC à TPU	545	554	783	899	837	440
- à un syndicat à contribution fiscalisée	493	625	765	767	928	736
- Non membres d'un groupement fiscalisé	117	266	243	355	928	705

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 315 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	232	276	344	373	421	325
Métropole	231	276	344	375	428	326
Alsace	209	252	365	364	447	316
Aquitaine	205	248	335	389	450	309
Auvergne	251	263	295	332	405	293
Bourgogne	228	270	361	358	479	315
Bretagne	221	248	304	338	361	300
Centre	249	283	324	340	459	319
Champagne-Ardenne	212	292	312	302	419	286
Corse	316	348	352	376	372	347
Franche-Comté	162	216	249	338	273	222
Ile-de-France	302	362	458	496	505	453
Languedoc-Roussillon	337	324	364	426	504	398
Limousin	244	262	327	366	385	293
Lorraine	151	215	276	340	345	258
Midi-Pyrénées	229	297	328	357	365	303
Nord-Pas-de-Calais	178	206	250	286	317	261
Basse-Normandie	188	219	315	405	428	264
Haute-Normandie	171	223	319	356	451	280
Pays de la Loire	241	251	304	325	395	302
Picardie	203	257	372	417	457	294
Poitou-Charentes	224	265	346	379	395	305
Provence-Alpes-Côte d'Azur	448	478	458	433	523	480
Rhône-Alpes	414	359	427	415	459	407
Outre-Mer	n.s	216	289	200	170	189
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	125	289	401	445	546	242
- à une CC à 4 taxes	216	429	1 200	762	466	333
- à un SAN	n.s	255	306	346	374	570
- à une CA ou une CU à TPU	217	236	281	304	351	332
- à une CC à TPU	411	430	617	751	599	271
- à un syndicat à contribution fiscalisée	394	513	593	628	691	567
- Non membres d'un groupement fiscalisé	105	248	200	306	691	554

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311.

Produit des 4 taxes, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 319 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	234	280	349	378	428	330
Métropole	234	280	349	380	433	331
Alsace	212	255	375	366	456	321
Aquitaine	207	251	338	395	453	312
Auvergne	253	265	297	335	407	295
Bourgogne	230	274	364	358	480	318
Bretagne	222	251	308	346	366	305
Centre	252	286	329	346	464	323
Champagne-Ardenne	215	294	315	308	424	289
Corse	328	362	357	383	378	357
Franche-Comté	164	217	253	344	274	224
Ile-de-France	305	365	461	500	511	458
Languedoc-Roussillon	340	334	368	435	526	409
Limousin	246	265	331	370	387	296
Lorraine	153	216	279	341	347	260
Midi-Pyrénées	232	302	350	362	369	310
Nord-Pas-de-Calais	180	205	254	289	321	263
Basse-Normandie	190	223	318	411	436	267
Haute-Normandie	172	224	322	362	454	282
Pays de la Loire	243	254	308	331	401	306
Picardie	207	258	377	414	464	297
Poitou-Charentes	227	268	350	383	397	308
Provence-Alpes-Côte d'Azur	451	484	467	439	527	486
Rhône-Alpes	421	363	434	421	465	413
Outre-Mer	n.s	237	298	225	213	225
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	293	407	452	551	244
- à une CC à 4 taxes	219	523	1 174	778	471	337
- à un SAN	n.s	257	309	350	379	576
- à une CA ou une CU à TPU	220	240	285	308	358	335
- à une CC à TPU	420	435	620	764	645	275
- à un syndicat à contribution fiscalisée	398	521	619	639	709	585
- Non membres d'un groupement fiscalisé	110	250	202	307	709	567

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 " - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et recettes du compte 732.

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 395 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	247	324	427	492	571	406
Métropole	247	324	427	495	581	408
Alsace	214	291	412	461	513	366
Aquitaine	226	294	442	473	597	384
Auvergne	276	326	415	486	558	380
Bourgogne	234	303	399	512	598	364
Bretagne	259	304	372	441	493	384
Centre	269	340	421	510	606	402
Champagne-Ardenne	214	316	326	383	447	306
Corse	348	377	412	394	426	387
Franche-Comté	177	260	353	460	439	286
Ile-de-France	330	410	578	576	636	551
Languedoc-Roussillon	360	367	433	543	605	471
Limousin	277	327	449	439	538	372
Lorraine	161	259	321	410	434	309
Midi-Pyrénées	248	340	410	477	524	374
Nord-Pas-de-Calais	200	272	373	406	542	395
Basse-Normandie	194	243	351	475	530	297
Haute-Normandie	184	265	401	465	744	377
Pays de la Loire	258	291	380	457	548	384
Picardie	210	286	426	476	521	327
Poitou-Charentes	235	299	391	514	482	356
Provence-Alpes-Côte d'Azur	481	551	546	588	676	598
Rhône-Alpes	437	428	555	589	700	539
Outre-Mer	n.s	216	294	203	190	203
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	125	291	403	446	548	251
- à une CC à 4 taxes	217	528	1 203	811	541	334
- à un SAN	293	362	448	504	581	636
- à une CA ou une CU à TPU	256	315	402	478	552	497
- à une CC à TPU	411	431	617	751	599	385
- à un syndicat à contribution fiscalisée	394	514	593	628	691	567
- Non membres d'un groupement fiscalisé	105	250	207	323	691	555

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Remarque : ce ratio 7 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2007 : 487 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	326	409	535	617	691	507
Métropole	325	409	536	622	704	509
Alsace	279	378	559	619	712	490
Aquitaine	306	369	551	540	716	472
Auvergne	319	378	503	557	661	445
Bourgogne	278	355	458	605	698	427
Bretagne	299	351	438	499	684	470
Centre	304	403	489	551	663	459
Champagne-Ardenne	301	464	446	676	602	440
Corse	386	427	432	715	526	454
Franche-Comté	235	355	589	784	475	404
Ile-de-France	388	479	856	676	680	646
Languedoc-Roussillon	436	419	506	610	692	541
Limousin	321	363	501	492	609	418
Lorraine	214	353	490	500	569	418
Midi-Pyrénées	339	442	503	562	576	461
Nord-Pas-de-Calais	246	455	469	591	741	559
Basse-Normandie	414	364	462	615	661	445
Haute-Normandie	322	407	504	626	1 028	543
Pays de la Loire	317	345	455	558	701	470
Picardie	290	390	562	592	656	435
Poitou-Charentes	291	367	482	678	618	446
Provence-Alpes-Côte d'Azur	623	651	611	893	722	713
Rhône-Alpes	513	509	677	705	830	644
Outre-Mer	n.s	269	325	259	234	250
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	351	391	507	561	651	477
- à une CC à 4 taxes	312	2 175	3 336	2 425	706	436
- à un SAN	n.s	500	632	714	771	1 217
- à une CA ou une CU à TPU	325	382	480	544	606	677
- à une CC à TPU	456	475	697	830	670	452
- à un syndicat à contribution fiscalisée	394	513	593	628	691	631
- Non membres d'un groupement fiscalisé	316	543	366	554	691	554

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source : DGFIP).

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant (source : DGFIP).

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 bis et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2007 : 64,7%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	71,1	67,6	64,2	60,5	60,9	64,2
Métropole	71,1	67,6	64,1	60,4	60,8	64,2
Alsace	74,9	66,6	65,3	58,8	62,8	64,6
Aquitaine	66,9	67,3	60,8	72,1	62,7	65,5
Auvergne	78,7	69,5	58,7	59,6	61,3	65,9
Bourgogne	82,1	76,1	78,8	59,1	68,6	73,8
Bretagne	73,9	70,5	69,4	67,7	52,8	63,9
Centre	82,0	70,2	66,3	61,8	69,2	69,5
Champagne-Ardenne	70,5	62,9	69,9	44,6	69,7	64,9
Corse	81,7	81,6	81,4	52,6	70,8	76,5
Franche-Comté	68,8	60,7	42,3	43,2	57,4	54,9
Ile-de-France	77,9	75,6	53,5	73,3	74,2	70,2
Languedoc-Roussillon	77,2	77,2	71,9	69,8	72,8	73,5
Limousin	76,0	72,3	65,3	74,5	63,3	70,1
Lorraine	70,8	60,9	56,3	68,0	60,5	61,6
Midi-Pyrénées	67,6	67,2	65,3	63,6	63,4	65,7
Nord-Pas-de-Calais	72,0	45,2	53,3	48,3	42,8	46,7
Basse-Normandie	45,5	60,1	68,2	65,9	64,8	59,3
Haute-Normandie	53,0	54,7	63,2	56,9	43,8	51,5
Pays de la Loire	76,0	72,6	66,8	58,3	56,4	64,3
Picardie	70,0	65,8	66,3	70,4	69,6	67,6
Poitou-Charentes	77,0	72,2	71,8	55,9	63,8	68,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72,0	73,4	75,0	48,5	72,4	67,3
Rhône-Alpes	80,9	70,5	63,1	58,9	55,3	63,3
Outre-Mer	n.s.	80,0	88,9	77,3	72,6	75,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	35,6	74,0	79,1	79,3	83,9	50,7
- à une CC à 4 taxes	69,1	19,7	36,0	31,4	66,0	76,5
- à un SAN	n.s.	51,0	48,4	48,5	48,6	46,8
- à une CA ou une CU à TPU	66,9	61,8	58,5	55,8	57,9	49,0
- à une CC à TPU	90,0	90,6	88,5	90,4	89,4	59,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	89,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	33,1	45,7	54,7	55,3	100,0	100,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune. Les bases utilisées sont les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, minorées le cas échéant des bases écartées de taxe professionnelle.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2007 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2008.

Moyenne métropole en 2007 : 562 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	380	493	611	675	745	570
Métropole	380	494	612	681	758	573
Alsace	387	573	832	880	934	700
Aquitaine	361	449	596	586	708	520
Auvergne	356	462	599	699	735	519
Bourgogne	388	503	653	728	847	557
Bretagne	341	406	497	549	647	501
Centre	395	486	556	711	761	544
Champagne-Ardenne	429	585	596	737	777	564
Corse	322	473	549	933	567	483
Franche-Comté	401	578	769	856	741	585
Ile-de-France	591	683	870	792	877	803
Languedoc-Roussillon	349	410	455	552	587	481
Limousin	344	411	561	541	709	463
Lorraine	346	513	656	744	716	573
Midi-Pyrénées	349	461	577	570	611	482
Nord-Pas-de-Calais	333	460	531	570	668	547
Basse-Normandie	374	448	527	636	684	481
Haute-Normandie	369	475	595	734	1 098	601
Pays de la Loire	369	402	533	583	708	515
Picardie	353	495	644	675	713	515
Poitou-Charentes	347	446	534	775	675	513
Provence-Alpes-Côte d'Azur	459	588	649	688	710	648
Rhône-Alpes	449	584	755	856	945	716
Outre-Mer	n.s	268	291	235	259	262
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	411	464	586	638	754	565
- à une CC à 4 taxes	364	1 142	1 472	1 463	852	504
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	379	476	564	643	695	692
- à une CC à TPU	512	648	768	908	904	536
- à un syndicat à contribution fiscalisée	448	604	728	868	801	773
- Non membres d'un groupement fiscalisé	439	673	387	645	801	657

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2008 de la DGF des communes à partir de 2007 et suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Moyenne métropole en 2007 : 702 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	517	622	748	819	902	710
Métropole	517	622	750	825	915	712
Alsace	488	674	936	985	1 051	805
Aquitaine	511	583	738	731	854	661
Auvergne	556	622	754	846	896	686
Bourgogne	509	624	785	880	1 012	689
Bretagne	499	549	645	695	796	648
Centre	523	612	699	864	922	681
Champagne-Ardenne	544	705	747	926	951	696
Corse	515	635	697	1 054	726	649
Franche-Comté	515	689	887	1 005	943	710
Ile-de-France	693	788	997	933	1 045	942
Languedoc-Roussillon	533	543	592	695	739	628
Limousin	539	567	709	699	850	626
Lorraine	461	631	797	901	898	713
Midi-Pyrénées	507	598	704	696	752	623
Nord-Pas-de-Calais	439	582	675	732	849	697
Basse-Normandie	483	571	680	832	868	617
Haute-Normandie	487	606	752	904	1 279	744
Pays de la Loire	498	540	678	737	866	661
Picardie	469	614	786	819	866	642
Poitou-Charentes	492	583	676	915	828	655
Provence-Alpes-Côte d'Azur	650	728	763	804	852	784
Rhône-Alpes	593	705	881	983	1 077	843
Outre-Mer	n.s	453	489	404	410	423
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	535	592	727	790	919	714
- à une CC à 4 taxes	-	-	-	-	-	-
- à un SAN	576	696	810	829	912	1 191
- à une CA ou une CU à TPU	519	605	701	786	855	831
- à une CC à TPU	659	776	914	1 077	1 063	675
- à un syndicat à contribution fiscalisée	594	745	881	1 006	953	921
- Non membres d'un groupement fiscalisé	577	778	517	826	953	803

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal".

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration du budget primitif (source : DGFIP).

Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal).

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 65,7%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	54,2	61,4	68,6	72,1	77,4	65,6
Métropole	54,3	61,3	68,5	72,1	77,7	65,6
Alsace	49,9	48,7	48,2	53,2	63,2	51,9
Aquitaine	54,4	62,5	80,0	88,3	90,1	71,3
Auvergne	68,2	74,0	80,8	78,8	94,8	75,7
Bourgogne	50,2	58,0	67,3	69,6	83,9	62,8
Bretagne	71,8	70,0	64,5	66,3	68,1	67,5
Centre	60,9	68,1	77,6	81,1	84,0	72,4
Champagne-Ardenne	45,9	55,0	57,2	55,8	63,9	53,6
Corse	65,2	57,9	57,7	50,5	74,6	61,6
Franche-Comté	38,5	43,1	45,7	65,6	61,8	44,5
Ile-de-France	52,2	57,0	73,9	73,3	76,3	68,6
Languedoc-Roussillon	81,5	85,0	94,1	95,6	102,6	89,3
Limousin	70,9	76,7	84,6	90,3	79,9	78,1
Lorraine	41,1	48,6	54,4	60,8	74,8	56,0
Midi-Pyrénées	60,2	71,9	80,2	87,5	94,7	72,9
Nord-Pas-de-Calais	56,8	62,4	75,7	83,1	94,8	72,7
Basse-Normandie	35,1	46,3	57,1	62,4	81,7	51,3
Haute-Normandie	40,2	54,4	71,7	66,4	78,4	58,5
Pays de la Loire	55,0	63,8	66,4	76,1	66,7	65,6
Picardie	51,7	55,3	70,5	81,2	71,4	61,4
Poitou-Charentes	63,5	63,5	71,6	81,1	85,2	68,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64,3	75,8	74,4	71,0	85,9	76,8
Rhône-Alpes	78,2	72,4	76,7	74,9	74,0	74,6
Outre-Mer	n.s	77,1	83,1	67,7	54,4	64,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,5	58,7	67,5	71,2	77,2	47,5
- à une CC à 4 taxes	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,0
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	71,4	74,9	73,8	73,1	81,3	67,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	25,4	40,4	53,6	55,0	81,3	75,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi".

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP).

Le potentiel fiscal : c.f. lexicque. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2007 : 87,4%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	73,9	79,6	88,6	95,0	99,4	88,0
Métropole	73,9	79,5	88,6	95,0	99,5	88,0
Alsace	66,3	65,9	69,8	74,5	84,9	72,2
Aquitaine	76,7	79,0	93,4	93,4	105,1	89,4
Auvergne	74,6	79,0	85,3	87,1	96,2	83,6
Bourgogne	60,8	69,0	75,4	91,8	96,7	76,4
Bretagne	77,9	81,5	85,7	89,8	111,9	92,3
Centre	66,4	80,1	91,5	89,0	98,8	85,0
Champagne-Ardenne	64,6	81,7	80,1	110,3	91,3	80,3
Corse	73,3	66,7	68,5	90,2	91,1	73,9
Franche-Comté	52,2	60,3	83,6	103,8	74,9	69,3
Ile-de-France	60,5	68,3	105,9	89,5	83,5	83,8
Languedoc-Roussillon	92,2	93,1	100,7	96,2	106,5	99,3
Limousin	78,3	84,4	94,3	100,0	95,0	88,1
Lorraine	57,4	70,4	80,8	74,7	90,6	77,0
Midi-Pyrénées	81,4	91,2	92,2	106,3	103,8	93,4
Nord-Pas-de-Calais	71,0	103,9	100,6	114,4	126,9	112,4
Basse-Normandie	96,9	77,0	80,6	92,6	104,6	87,3
Haute-Normandie	76,9	85,7	92,5	94,4	105,8	92,6
Pays de la Loire	76,2	82,3	84,2	100,6	101,3	90,1
Picardie	76,0	80,6	94,1	95,9	101,3	86,5
Poitou-Charentes	78,5	80,9	89,2	94,8	101,7	88,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,0	84,1	83,4	121,0	95,1	94,8
Rhône-Alpes	85,6	78,6	87,1	86,1	96,7	86,9
Outre-Mer	n.s	94,5	91,5	97,0	86,2	88,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	77,3	79,4	85,2	89,8	92,0	93,6
- à une CC à 4 taxes	73,7	400,8	578,9	163,4	79,4	82,4
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	74,9	77,7	86,2	88,4	90,4	105,8
- à une CC à TPU	68,4	65,2	77,7	85,3	77,3	83,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	71,4	74,9	73,8	73,1	81,3	75,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	76,7	88,4	98,0	99,5	81,3	75,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages.

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source DGFIP).

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

Moyenne métropole en 2007 : 77%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	59,4	70,1	78,5	84,8	90,3	77,0
Métropole	59,4	70,0	78,5	84,8	90,4	77,0
Alsace	52,2	52,5	52,4	62,5	69,1	57,1
Aquitaine	57,7	67,0	81,7	82,5	91,8	75,8
Auvergne	67,6	74,2	77,0	88,2	94,2	78,1
Bourgogne	54,0	64,8	77,1	91,7	92,5	70,1
Bretagne	85,4	84,8	87,5	90,5	92,3	88,4
Centre	66,1	78,7	95,1	96,4	105,7	85,7
Champagne-Ardenne	50,8	69,1	76,5	83,4	87,8	66,7
Corse	63,4	60,1	66,1	64,4	78,1	64,6
Franche-Comté	44,6	52,6	60,5	70,4	83,4	56,7
Ile-de-France	51,3	59,9	73,3	80,1	81,6	73,8
Languedoc-Roussillon	78,4	86,6	94,2	93,9	100,0	92,7
Limousin	67,2	77,1	81,5	89,4	91,0	79,2
Lorraine	45,1	56,8	63,9	63,1	75,6	61,8
Midi-Pyrénées	59,8	72,8	78,5	88,2	94,2	76,3
Nord-Pas-de-Calais	68,1	79,3	95,1	113,9	121,6	100,9
Basse-Normandie	52,4	63,9	73,6	81,7	92,6	67,7
Haute-Normandie	48,5	67,5	93,0	90,6	99,4	75,8
Pays de la Loire	73,1	83,5	84,0	97,1	89,7	86,4
Picardie	61,1	72,7	90,1	87,9	97,5	77,0
Poitou-Charentes	67,6	75,1	83,0	83,0	97,7	80,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,0	70,1	72,2	82,5	88,0	78,5
Rhône-Alpes	69,1	65,7	67,7	74,5	81,4	71,5
Outre-Mer	n.s	78,0	73,3	95,6	81,8	82,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,4	61,6	71,5	74,5	78,9	48,0
- à une CC à 4 taxes	51,4	51,7	115,8	101,6	117,6	64,3
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	69,0	75,3	82,9	87,6	91,0	89,7
- à une CC à TPU	50,6	57,7	63,1	74,0	64,2	80,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	68,8	73,7	71,3	73,3	81,7	63,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	24,6	38,0	52,9	60,3	81,7	74,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

Moyenne métropole en 2007 : 23,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	26,1	23,5	21,9	19,0	17,0	21,1
Métropole	26,1	23,6	22,0	19,2	17,1	21,3
Alsace	31,9	30,6	30,1	25,5	23,7	28,4
Aquitaine	25,1	20,6	16,8	19,6	16,2	19,5
Auvergne	27,3	23,1	21,9	17,7	18,7	22,4
Bourgogne	21,8	21,6	20,2	16,0	15,9	19,6
Bretagne	27,3	24,9	25,0	26,1	22,6	24,6
Centre	21,8	20,7	20,3	17,6	15,8	19,4
Champagne-Ardenne	31,6	28,3	24,7	20,5	21,5	27,1
Corse	19,7	24,3	21,1	11,8	16,3	20,5
Franche-Comté	28,2	27,6	24,0	18,5	18,2	25,0
Ile-de-France	26,7	22,5	18,8	14,4	13,3	16,5
Languedoc-Roussillon	23,6	18,5	15,8	16,5	13,3	16,6
Limousin	21,4	19,8	18,9	17,1	17,5	19,4
Lorraine	32,7	27,8	25,9	17,9	16,2	23,7
Midi-Pyrénées	25,0	21,8	20,1	17,4	16,7	20,8
Nord-Pas-de-Calais	26,2	21,9	18,3	15,2	15,7	17,9
Basse-Normandie	27,6	24,5	21,9	19,2	17,0	22,7
Haute-Normandie	22,3	21,6	21,2	14,1	15,3	19,1
Pays de la Loire	24,3	24,9	27,0	24,8	21,4	24,5
Picardie	25,7	22,0	17,3	11,9	16,7	20,3
Poitou-Charentes	23,9	23,8	20,9	21,5	18,1	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,3	17,4	15,9	14,1	14,4	16,0
Rhône-Alpes	29,1	27,3	27,3	23,6	21,4	25,3
Outre-Mer	n.s	6,4	8,0	8,7	10,7	9,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	26,6	24,6	22,7	19,1	18,5	17,6
- à une CC à 4 taxes	27,7	27,8	10,5	10,8	7,0	23,3
- à un SAN	n.s	24,2	21,3	n.s	16,4	8,5
- à une CA ou une CU à TPU	23,8	22,8	21,4	19,9	17,5	18,7
- à une CC à TPU	22,2	24,9	24,0	20,8	16,0	21,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	25,8	21,2	22,7	20,2	15,6	20,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	25,2	30,4	18,3	12,0	15,6	20,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 471 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	462	425	451	430	462	444
Métropole	462	424	450	431	462	443
Alsace	541	446	464	456	463	462
Aquitaine	449	355	414	478	426	407
Auvergne	545	472	443	470	464	481
Bourgogne	416	372	439	454	459	412
Bretagne	546	481	453	461	484	474
Centre	330	382	372	376	383	372
Champagne-Ardenne	381	465	432	425	493	435
Corse	1 148	557	481	510	365	642
Franche-Comté	465	429	419	374	423	433
Ile-de-France	406	394	408	417	403	404
Languedoc-Roussillon	724	510	464	479	567	535
Limousin	448	376	455	375	501	420
Lorraine	511	419	379	309	415	418
Midi-Pyrénées	467	455	476	431	443	457
Nord-Pas-de-Calais	283	287	284	284	376	316
Basse-Normandie	282	323	423	457	497	357
Haute-Normandie	288	320	487	416	449	367
Pays de la Loire	387	415	463	466	515	452
Picardie	290	311	397	287	329	322
Poitou-Charentes	325	371	412	465	431	391
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 414	754	572	440	559	629
Rhône-Alpes	808	556	605	515	545	577
Outre-Mer	n.s	864	808	328	469	503
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	307	426	476	472	541	195
- à une CC à 4 taxes	459	1 333	360	775	319	460
- à un SAN	n.s	n.s	417	380	414	416
- à une CA ou une CU à TPU	434	405	430	418	475	407
- à une CC à TPU	699	503	594	691	405	427
- à un syndicat à contribution fiscalisée	605	599	606	544	579	539
- Non membres d'un groupement fiscalisé	224	283	212	140	579	592

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette.

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 79 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	64	73	81	82	87	77
Métropole	64	73	81	83	88	78
Alsace	81	74	82	72	85	78
Aquitaine	72	71	83	106	83	79
Auvergne	78	99	103	104	101	96
Bourgogne	54	65	94	111	105	76
Bretagne	71	80	80	93	80	81
Centre	57	63	75	77	88	70
Champagne-Ardenne	58	65	54	57	69	62
Corse	82	69	49	85	56	66
Franche-Comté	76	78	72	73	87	77
Ile-de-France	39	51	70	68	68	63
Languedoc-Roussillon	83	80	81	89	114	91
Limousin	58	67	82	112	112	77
Lorraine	52	55	63	54	90	64
Midi-Pyrénées	74	88	94	96	89	86
Nord-Pas-de-Calais	46	46	50	55	66	55
Basse-Normandie	41	65	81	104	134	72
Haute-Normandie	41	49	71	69	92	60
Pays de la Loire	61	88	83	84	89	85
Picardie	37	52	61	57	64	51
Poitou-Charentes	49	65	95	76	104	76
Provence-Alpes-Côte d'Azur	165	140	90	77	96	104
Rhône-Alpes	117	91	108	98	105	101
Outre-Mer	n.s.	33	29	43	52	47
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	59	73	90	88	112	57
- à une CC à 4 taxes	63	13	41	142	19	79
- à un SAN	n.s.	67	69	73	75	38
- à une CA ou une CU à TPU	61	71	77	85	91	72
- à une CC à TPU	72	80	116	116	77	76
- à un syndicat à contribution fiscalisée	88	101	109	77	99	91
- Non membres d'un groupement fiscalisé	72	94	29	49	99	97

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 376 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	380	337	356	334	358	351
Métropole	380	336	354	335	357	350
Alsace	433	356	366	378	368	370
Aquitaine	354	272	317	332	318	308
Auvergne	452	359	332	345	345	370
Bourgogne	348	292	323	336	335	321
Bretagne	457	381	362	353	388	377
Centre	263	308	291	292	277	291
Champagne-Ardenne	310	384	349	358	404	357
Corse	1 064	485	416	425	286	567
Franche-Comté	378	342	340	299	324	347
Ile-de-France	359	339	333	338	324	333
Languedoc-Roussillon	626	413	365	373	443	429
Limousin	379	300	365	251	365	331
Lorraine	429	348	311	243	318	339
Midi-Pyrénées	380	348	354	325	324	350
Nord-Pas-de-Calais	233	236	232	224	304	257
Basse-Normandie	221	241	334	337	346	268
Haute-Normandie	225	258	401	336	342	292
Pays de la Loire	290	310	361	364	409	348
Picardie	243	249	311	228	256	258
Poitou-Charentes	265	292	303	370	310	300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 218	572	468	354	448	505
Rhône-Alpes	663	443	472	402	403	451
Outre-Mer	n.s	823	779	284	410	450
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	138	335	369	370	413	130
- à une CC à 4 taxes	378	1 319	320	576	291	363
- à un SAN	n.s	331	337	297	328	364
- à une CA ou une CU à TPU	358	320	339	318	358	325
- à une CC à TPU	611	396	450	552	314	335
- à un syndicat à contribution fiscalisée	497	483	478	455	457	426
- Non membres d'un groupement fiscalisé	151	170	178	89	457	476

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

4–Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 42,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	48,2	43,5	39,6	33,8	31,6	38,8
Métropole	48,2	43,5	39,6	34,0	31,5	38,9
Alsace	54,2	49,5	44,4	44,4	36,2	45,4
Aquitaine	47,1	36,6	34,7	32,2	28,8	35,3
Auvergne	51,0	45,4	38,8	37,8	33,9	42,7
Bourgogne	49,1	41,4	37,6	35,5	29,9	39,3
Bretagne	58,1	51,8	44,7	39,0	40,4	45,2
Centre	35,4	40,5	34,0	29,8	24,8	34,1
Champagne-Ardenne	43,3	49,6	41,2	40,7	39,9	44,4
Corse	79,2	42,1	41,7	38,8	26,9	49,6
Franche-Comté	49,8	49,8	45,9	32,5	33,6	45,1
Ile-de-France	40,9	40,1	31,1	30,4	26,0	30,5
Languedoc-Roussillon	53,4	46,6	39,8	32,9	34,3	40,1
Limousin	44,5	37,7	40,5	27,9	36,4	38,5
Lorraine	59,3	52,2	41,3	28,5	32,2	43,0
Midi-Pyrénées	48,1	42,6	39,9	35,4	32,5	40,6
Nord-Pas-de-Calais	40,1	36,8	30,3	26,2	28,8	30,9
Basse-Normandie	37,3	36,2	36,4	28,4	27,2	33,8
Haute-Normandie	35,0	36,6	44,5	31,8	25,8	33,7
Pays de la Loire	40,3	44,3	44,1	41,0	38,6	42,1
Picardie	40,1	38,4	36,1	26,1	25,2	35,5
Poitou-Charentes	37,4	39,6	36,1	38,4	32,1	37,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	75,6	45,3	40,9	32,4	33,4	40,2
Rhône-Alpes	54,6	47,1	43,7	37,0	32,5	41,7
Outre-Mer	n.s	48,0	50,4	20,1	32,6	33,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	23,7	43,5	39,9	35,7	33,7	18,9
- à une CC à 4 taxes	49,4	135,6	17,2	36,0	23,5	41,7
- à un SAN	n.s	n.s	39,8	31,1	30,7	27,3
- à une CA ou une CU à TPU	47,2	43,7	40,7	34,1	32,9	34,6
- à une CC à TPU	53,0	38,5	31,9	37,0	22,7	39,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	45,5	41,9	36,2	36,1	30,5	33,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	32,4	27,3	31,4	10,5	30,5	37,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les dotations et subventions d'investissement et les dépenses d'équipement brut.

Moyenne métropole en 2007 : 36,8%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	46,2	42,4	38,1	39,4	35,8	40,4
Métropole	46,2	42,2	38,0	38,6	35,0	40,1
Alsace	42,7	38,7	43,4	30,0	28,8	37,1
Aquitaine	42,6	40,3	33,3	32,8	32,9	37,3
Auvergne	50,5	47,2	39,4	36,9	30,7	43,7
Bourgogne	45,8	40,8	35,8	35,2	43,9	42,0
Bretagne	41,1	39,5	34,2	34,0	31,6	35,7
Centre	45,6	38,5	38,0	40,5	33,9	38,9
Champagne-Ardenne	37,9	32,9	32,7	37,2	28,7	33,9
Corse	80,4	71,8	72,8	59,8	80,0	75,5
Franche-Comté	36,8	40,6	30,2	37,6	43,7	38,1
Ile-de-France	47,7	47,0	44,3	42,0	40,0	43,0
Languedoc-Roussillon	48,0	49,5	45,2	51,0	32,0	43,7
Limousin	52,3	45,5	36,5	37,3	40,6	44,6
Lorraine	47,6	45,1	40,9	40,4	42,1	44,0
Midi-Pyrénées	43,9	44,7	37,9	39,7	41,5	42,5
Nord-Pas-de-Calais	46,7	42,3	36,5	38,7	32,0	37,1
Basse-Normandie	37,8	35,8	41,1	29,0	34,8	36,0
Haute-Normandie	49,9	49,1	38,5	39,8	37,5	43,9
Pays de la Loire	44,9	37,7	34,6	34,5	31,2	35,3
Picardie	45,1	38,8	35,5	37,6	28,6	38,5
Poitou-Charentes	40,9	38,7	34,8	41,1	34,9	37,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,0	62,4	53,1	56,7	41,5	52,5
Rhône-Alpes	45,6	39,1	31,6	33,1	29,5	35,7
Outre-Mer	n.s	66,9	56,6	105,2	60,7	66,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	82,2	40,4	38,4	35,8	33,5	38,6
- à une CC à 4 taxes	45,7	41,3	48,2	15,4	42,9	40,1
- à un SAN	n.s	n.s	37,8	43,5	35,6	37,2
- à une CA ou une CU à TPU	46,0	43,5	37,9	40,6	37,3	39,4
- à une CC à TPU	65,7	49,6	49,1	37,1	43,9	41,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	45,3	40,0	36,1	31,3	34,4	47,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	49,1	26,4	31,9	43,8	34,4	38,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette.

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2007 : 111 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	85	92	104	102	118	100
Métropole	85	92	104	103	118	100
Alsace	105	59	90	91	67	74
Aquitaine	96	92	130	160	132	114
Auvergne	79	100	132	189	146	117
Bourgogne	90	87	97	126	144	102
Bretagne	113	116	107	129	134	120
Centre	53	94	67	69	102	82
Champagne-Ardenne	67	95	74	49	147	88
Corse	141	111	94	82	101	110
Franche-Comté	94	97	97	90	96	95
Ile-de-France	61	56	68	75	88	74
Languedoc-Roussillon	140	113	130	150	155	136
Limousin	78	86	111	110	139	97
Lorraine	63	57	40	48	91	63
Midi-Pyrénées	89	114	122	116	117	110
Nord-Pas-de-Calais	49	56	47	66	91	68
Basse-Normandie	57	69	100	110	198	87
Haute-Normandie	55	56	124	82	127	80
Pays de la Loire	77	106	112	106	162	116
Picardie	56	66	109	67	86	73
Poitou-Charentes	60	82	115	106	135	95
Provence-Alpes-Côte d'Azur	279	155	131	98	135	140
Rhône-Alpes	161	130	146	97	105	125
Outre-Mer	n.s	147	10	29	101	85
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0	95	115	119	157	27
- à une CC à 4 taxes	86	308	97	225	56	106
- à un SAN	n.s	n.s	92	87	97	91
- à une CA ou une CU à TPU	83	87	101	103	127	91
- à une CC à TPU	80	79	89	102	39	98
- à un syndicat à contribution fiscalisée	94	140	123	104	144	73
- Non membres d'un groupement fiscalisé	13	74	62	0	144	127

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette.

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés et les dépenses d'équipement brut.

Moyenne métropole en 2007 : 29,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	22,4	27,4	29,2	30,4	32,8	28,5
Métropole	22,4	27,5	29,5	30,7	33,1	28,6
Alsace	24,2	16,6	24,5	24,0	18,2	20,0
Aquitaine	27,0	34,0	41,0	48,2	41,6	36,9
Auvergne	17,4	27,9	39,7	54,8	42,3	31,5
Bourgogne	25,8	29,6	29,9	37,4	42,9	31,7
Bretagne	24,8	30,3	29,5	36,7	34,5	31,8
Centre	20,2	30,7	23,1	23,5	36,7	28,1
Champagne-Ardenne	21,6	24,8	21,3	13,8	36,3	24,6
Corse	13,2	22,8	22,5	19,2	35,4	19,4
Franche-Comté	24,8	28,3	28,6	29,9	29,7	27,4
Ile-de-France	17,0	16,4	20,4	22,3	27,2	22,3
Languedoc-Roussillon	22,4	27,4	35,6	40,3	35,1	31,7
Limousin	20,5	28,7	30,6	43,8	38,0	29,3
Lorraine	14,6	16,4	12,8	19,6	28,8	18,6
Midi-Pyrénées	23,3	32,7	34,5	35,7	36,3	31,4
Nord-Pas-de-Calais	20,8	23,8	20,2	29,5	30,0	26,3
Basse-Normandie	26,0	28,6	29,8	32,8	57,2	32,6
Haute-Normandie	24,3	21,6	30,9	24,3	37,3	27,6
Pays de la Loire	26,6	34,1	31,0	28,9	39,6	33,4
Picardie	22,9	26,5	35,1	29,3	33,8	28,4
Poitou-Charentes	22,7	27,9	37,8	28,7	43,7	31,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,9	27,1	28,0	27,7	30,2	27,7
Rhône-Alpes	24,3	29,4	30,9	24,2	26,0	27,7
Outre-Mer	n.s	17,9	1,2	10,2	24,6	18,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,0	28,4	31,2	32,2	38,0	20,7
- à une CC à 4 taxes	22,8	23,3	30,4	39,0	19,4	29,1
- à un SAN	n.s	n.s	27,2	29,4	29,5	25,0
- à une CA ou une CU à TPU	23,2	27,1	29,9	32,2	35,4	28,1
- à une CC à TPU	13,0	19,8	19,9	18,4	12,3	29,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	18,9	29,0	25,8	22,8	31,6	17,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	8,8	43,7	35,1	0,1	31,6	26,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2008 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 706 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	495	623	748	830	938	721
Métropole	495	624	750	837	949	724
Alsace	605	574	734	614	726	636
Aquitaine	530	575	828	1 084	929	730
Auvergne	627	820	935	1 065	1 024	854
Bourgogne	439	507	807	679	965	621
Bretagne	728	758	827	933	977	851
Centre	368	521	624	817	986	619
Champagne-Ardenne	346	518	481	612	820	504
Corse	652	574	423	650	606	566
Franche-Comté	557	643	626	832	826	653
Ile-de-France	278	394	565	718	759	615
Languedoc-Roussillon	823	866	926	1 149	1 590	1 115
Limousin	465	664	765	1 061	1 186	741
Lorraine	396	449	529	539	798	548
Midi-Pyrénées	575	764	823	1 022	909	778
Nord-Pas-de-Calais	327	400	482	612	723	550
Basse-Normandie	304	528	816	920	1 027	599
Haute-Normandie	266	360	612	875	1 141	566
Pays de la Loire	502	684	727	797	1 052	771
Picardie	268	365	610	636	699	435
Poitou-Charentes	366	545	754	731	864	625
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 081	1 082	809	749	1 043	952
Rhône-Alpes	1 053	890	1 034	931	1 017	965
Outre-Mer	n.s	358	308	290	524	451
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	259	614	804	915	1 088	484
- à une CC à 4 taxes	477	343	651	369	311	693
- à un SAN	n.s	565	647	749	813	350
- à une CA ou une CU à TPU	485	606	733	831	1 021	718
- à une CC à TPU	554	685	1 026	1 186	695	715
- à un syndicat à contribution fiscalisée	687	932	937	831	1 175	827
- Non membres d'un groupement fiscalisé	482	442	648	446	1 175	934

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette.

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

Moyenne métropole en 2007 : 109 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	85	100	113	119	128	108
Métropole	85	100	113	120	129	109
Alsace	108	100	113	97	117	105
Aquitaine	92	94	116	151	123	109
Auvergne	106	136	143	152	146	134
Bourgogne	71	86	128	140	145	101
Bretagne	103	113	116	134	122	118
Centre	72	84	102	112	130	95
Champagne-Ardenne	72	86	73	82	99	81
Corse	112	95	68	119	89	94
Franche-Comté	99	105	100	110	123	105
Ile-de-France	50	69	94	99	101	90
Languedoc-Roussillon	115	118	122	142	186	141
Limousin	76	96	117	161	163	109
Lorraine	69	75	88	79	125	89
Midi-Pyrénées	98	120	130	138	127	119
Nord-Pas-de-Calais	60	64	72	84	98	80
Basse-Normandie	54	88	114	147	179	98
Haute-Normandie	52	64	97	106	141	84
Pays de la Loire	84	118	114	119	131	118
Picardie	48	68	88	83	94	70
Poitou-Charentes	64	89	127	108	141	102
Provence-Alpes-Côte d'Azur	208	188	125	111	140	145
Rhône-Alpes	162	129	153	140	149	142
Outre-Mer	n.s	48	41	57	75	67
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	72	99	124	127	158	80
- à une CC à 4 taxes	83	21	67	158	32	108
- à un SAN	n.s	n.s	97	107	111	52
- à une CA ou une CU à TPU	81	97	108	122	135	103
- à une CC à TPU	95	111	164	167	111	107
- à un syndicat à contribution fiscalisée	118	140	150	110	148	129
- Non membres d'un groupement fiscalisé	95	115	58	72	148	137

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2008 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 0,79

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	0,63	0,81	0,83	0,84	0,83	0,80
Métropole	0,63	0,81	0,84	0,85	0,84	0,80
Alsace	0,76	0,80	0,89	0,72	0,71	0,78
Aquitaine	0,70	0,77	0,91	1,05	0,84	0,84
Auvergne	0,71	1,04	1,09	1,17	1,01	0,99
Bourgogne	0,62	0,72	0,94	0,72	0,86	0,76
Bretagne	0,93	1,03	1,02	1,03	1,02	1,02
Centre	0,50	0,69	0,73	0,83	0,88	0,73
Champagne-Ardenne	0,48	0,67	0,57	0,70	0,81	0,63
Corse	0,48	0,50	0,42	0,59	0,57	0,50
Franche-Comté	0,73	0,94	0,84	0,90	0,86	0,85
Ile-de-France	0,32	0,47	0,53	0,65	0,61	0,56
Languedoc-Roussillon	0,70	0,98	1,01	1,02	1,23	1,04
Limousin	0,55	0,83	0,85	1,18	1,18	0,86
Lorraine	0,55	0,67	0,70	0,63	0,81	0,69
Midi-Pyrénées	0,73	0,94	0,93	1,11	0,91	0,90
Nord-Pas-de-Calais	0,56	0,62	0,63	0,72	0,69	0,66
Basse-Normandie	0,51	0,79	0,89	0,78	0,81	0,75
Haute-Normandie	0,41	0,51	0,68	0,83	0,86	0,65
Pays de la Loire	0,70	0,98	0,89	0,90	0,99	0,93
Picardie	0,44	0,56	0,71	0,73	0,69	0,60
Poitou-Charentes	0,52	0,74	0,90	0,76	0,90	0,77
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,67	0,86	0,71	0,69	0,78	0,76
Rhône-Alpes	0,87	0,95	0,96	0,86	0,82	0,89
Outre-Mer	n.s	0,21	0,20	0,21	0,42	0,33
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,45	0,80	0,87	0,88	0,89	0,70
- à une CC à 4 taxes	0,62	0,35	0,35	0,23	0,25	0,80
- à un SAN	n.s	n.s	0,76	0,79	0,76	0,26
- à une CA ou une CU à TPU	0,64	0,83	0,88	0,89	0,94	0,76
- à une CC à TPU	0,48	0,67	0,73	0,79	0,50	0,85
- à un syndicat à contribution fiscalisée	0,63	0,81	0,71	0,66	0,79	0,64
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1,04	0,71	1,15	0,53	0,79	0,74

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2008 / épargne brute

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute.

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne.

Moyenne métropole en 2007 : 3,4

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	2,4	3,4	3,8	4,4	4,9	3,8
Métropole	2,4	3,4	3,8	4,4	4,9	3,8
Alsace	2,4	2,6	3,0	2,8	3,0	2,7
Aquitaine	2,8	3,8	5,4	5,4	5,2	4,3
Auvergne	2,6	4,5	5,0	6,6	5,4	4,4
Bourgogne	2,8	3,3	4,7	4,5	5,4	3,9
Bretagne	3,4	4,1	4,1	4,0	4,5	4,2
Centre	2,3	3,3	3,6	4,7	5,6	3,7
Champagne-Ardenne	1,5	2,4	2,3	3,4	3,8	2,3
Corse	2,5	2,1	2,0	5,0	3,5	2,4
Franche-Comté	2,6	3,4	3,5	4,9	4,7	3,4
Ile-de-France	1,2	2,1	2,8	4,5	4,6	3,4
Languedoc-Roussillon	3,0	5,3	6,4	6,2	9,2	6,3
Limousin	2,6	4,2	4,5	6,9	6,7	4,4
Lorraine	1,7	2,4	2,7	3,5	5,0	2,9
Midi-Pyrénées	2,9	4,3	4,6	6,4	5,5	4,3
Nord-Pas-de-Calais	2,2	2,8	3,5	4,7	4,4	3,7
Basse-Normandie	1,9	3,2	4,1	4,0	4,7	3,3
Haute-Normandie	1,9	2,4	3,2	5,9	5,6	3,4
Pays de la Loire	2,9	3,9	3,3	3,6	4,6	3,8
Picardie	1,7	2,6	4,1	6,1	4,1	2,9
Poitou-Charentes	2,2	3,1	4,3	3,5	4,9	3,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,8	4,9	4,4	4,9	5,4	4,7
Rhône-Alpes	3,0	3,5	3,5	3,6	3,8	3,5
Outre-Mer	n.s.	3,2	2,5	2,4	3,9	3,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1,7	3,2	3,8	4,6	4,8	4,0
- à une CC à 4 taxes	2,3	1,3	3,3	2,1	3,6	3,4
- à un SAN	n.s.	n.s.	3,6	n.s.	4,6	3,1
- à une CA ou une CU à TPU	2,7	3,6	4,1	4,5	5,4	4,1
- à une CC à TPU	2,2	2,7	3,0	3,8	3,1	4,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,4	3,8	3,1	3,3	5,0	3,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,1	2,3	6,3	4,4	5,0	3,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, duquel on retire le cas échéant la recette d'ordre 79 correspondant aux charges à répartir sur plusieurs exercices (ces charges pouvant être financées par emprunt).

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2007 : 85,9%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	82,0	85,9	87,1	89,3	90,7	90,7
Métropole	82,0	85,9	87,1	89,2	90,7	87,3
Alsace	78,3	79,7	79,8	82,9	84,7	81,1
Aquitaine	84,5	88,9	92,3	90,8	91,3	89,6
Auvergne	81,5	89,5	90,2	93,6	91,2	88,7
Bourgogne	85,8	87,6	90,8	95,7	93,4	89,6
Bretagne	81,7	85,9	84,8	84,2	85,7	85,2
Centre	85,9	87,6	88,4	90,3	92,1	88,8
Champagne-Ardenne	76,5	80,1	81,7	86,0	85,3	80,6
Corse	86,4	81,7	83,7	95,9	88,9	85,3
Franche-Comté	81,8	83,7	85,7	89,4	90,8	85,0
Ile-de-France	77,8	83,6	87,7	91,7	92,1	89,3
Languedoc-Roussillon	83,5	90,5	93,1	91,4	95,5	91,9
Limousin	85,4	88,6	90,2	95,4	93,6	89,5
Lorraine	74,4	80,5	82,5	88,4	92,9	84,5
Midi-Pyrénées	84,4	89,0	90,5	93,0	92,2	89,3
Nord-Pas-de-Calais	81,7	85,3	88,2	91,3	90,6	88,7
Basse-Normandie	79,3	85,3	86,9	89,6	93,5	86,4
Haute-Normandie	84,1	85,2	86,8	92,5	91,6	87,8
Pays de la Loire	84,3	87,6	83,1	84,7	87,0	85,8
Picardie	80,5	86,1	89,8	94,6	89,6	86,8
Poitou-Charentes	83,1	85,0	90,5	86,5	92,7	87,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86,0	93,7	91,9	92,9	92,8	92,3
Rhône-Alpes	80,5	82,4	82,7	85,4	87,1	84,0
Outre-Mer	n.s	95,5	93,9	94,4	93,4	94,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	83,5	84,9	87,0	89,3	90,6	90,7
- à une CC à 4 taxes	80,5	73,6	91,6	98,1	94,5	85,7
- à un SAN	n.s	84,9	86,8	90,1	90,6	94,3
- à une CA ou une CU à TPU	84,2	86,9	87,8	89,2	90,9	88,9
- à une CC à TPU	84,1	82,9	84,3	87,0	89,6	88,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	82,2	87,5	85,5	85,9	91,0	86,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	90,3	84,7	86,8	93,8	91,0	87,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette.

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

Moyenne métropole en 2007 : 27,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	21,7	27,0	29,7	30,1	30,1	28,0
Métropole	21,7	27,0	29,8	30,5	30,7	28,2
Alsace	18,8	26,8	33,5	34,5	37,2	30,3
Aquitaine	20,3	26,1	28,9	29,6	33,1	27,8
Auvergne	20,8	24,4	26,3	25,9	31,5	25,2
Bourgogne	23,1	29,3	32,7	29,7	33,6	29,3
Bretagne	20,0	24,3	28,7	29,0	29,3	27,2
Centre	26,9	28,8	31,0	28,8	34,6	30,1
Champagne-Ardenne	23,0	28,4	29,1	27,8	32,0	27,5
Corse	13,5	21,5	25,2	26,3	26,0	20,6
Franche-Comté	15,9	22,8	25,2	29,9	22,5	21,7
Ile-de-France	27,0	33,9	35,4	36,8	34,1	34,3
Languedoc-Roussillon	20,5	26,5	29,6	28,8	31,4	28,2
Limousin	21,4	25,3	26,8	32,8	29,1	25,9
Lorraine	14,9	24,0	29,7	33,7	27,6	25,2
Midi-Pyrénées	21,4	27,0	27,9	30,3	28,8	26,6
Nord-Pas-de-Calais	23,8	25,5	27,6	28,0	25,3	26,0
Basse-Normandie	25,2	26,0	27,2	28,8	26,9	26,6
Haute-Normandie	20,8	24,8	26,5	27,8	28,2	25,7
Pays de la Loire	25,6	26,8	28,5	28,7	29,0	28,0
Picardie	26,1	31,4	33,8	40,0	38,7	32,3
Poitou-Charentes	25,2	27,9	32,3	30,6	32,1	29,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,8	26,4	29,4	30,8	30,9	28,3
Rhône-Alpes	24,2	28,4	30,5	31,1	30,5	29,3
Outre-Mer	n.s	9,1	14,5	11,5	10,4	10,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	17,9	28,5	33,6	34,1	35,4	31,2
- à une CC à 4 taxes	20,7	23,5	56,9	39,8	32,6	29,2
- à un SAN	n.s	25,8	n.s	29,2	28,9	36,4
- à une CA ou une CU à TPU	21,2	24,3	25,9	25,8	25,5	28,2
- à une CC à TPU	24,7	32,4	35,4	40,7	38,1	24,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	27,5	34,1	36,4	41,2	37,6	35,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	18,0	33,3	28,9	34,6	37,6	34,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Intérêts / encours de la dette au 31/12/2008

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

Moyenne métropole en 2007 : 4,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	4,2	4,3	4,3	4,4	4,3	4,3
Métropole	4,2	4,3	4,3	4,4	4,3	4,3
Alsace	4,4	4,5	4,2	4,2	4,3	4,4
Aquitaine	3,9	4,0	4,0	4,2	4,3	4,1
Auvergne	4,4	4,4	4,3	4,5	4,3	4,4
Bourgogne	3,9	4,1	4,2	4,3	4,2	4,1
Bretagne	4,4	4,4	4,3	4,4	4,3	4,3
Centre	4,1	4,0	4,3	4,3	4,2	4,2
Champagne-Ardenne	4,0	4,0	4,0	4,0	3,7	3,9
Corse	4,6	4,6	4,6	5,4	5,5	4,8
Franche-Comté	4,1	4,2	4,4	4,4	4,4	4,3
Ile-de-France	4,1	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3
Languedoc-Roussillon	3,9	4,4	4,4	4,6	4,6	4,4
Limousin	4,1	4,3	4,6	4,6	4,3	4,3
Lorraine	4,3	4,5	4,6	4,7	4,5	4,5
Midi-Pyrénées	4,3	4,1	4,3	4,1	4,2	4,2
Nord-Pas-de-Calais	4,3	4,5	4,6	4,7	4,4	4,5
Basse-Normandie	4,2	4,4	4,1	4,7	4,3	4,3
Haute-Normandie	4,0	4,2	4,1	4,2	4,3	4,2
Pays de la Loire	4,5	4,4	4,2	4,4	4,0	4,2
Picardie	4,0	4,3	4,4	4,0	4,4	4,3
Poitou-Charentes	4,2	4,3	4,2	4,4	4,3	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,0	4,5	4,3	4,5	4,3	4,3
Rhône-Alpes	4,3	4,3	4,4	4,5	4,3	4,3
Outre-Mer	n.s	4,0	3,8	4,8	4,3	4,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	5,1	4,3	4,3	4,3	4,3	4,8
- à une CC à 4 taxes	4,1	2,2	4,1	4,2	3,9	4,3
- à un SAN	n.s	4,3	4,3	4,6	4,4	4,0
- à une CA ou une CU à TPU	4,1	4,3	4,3	4,4	4,3	4,4
- à une CC à TPU	4,2	4,6	4,6	4,3	4,8	4,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	4,3	4,2	4,4	4,0	4,2	4,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,8	4,6	4,4	5,0	4,2	4,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 - Fonds de roulement au 01/01/2008 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2008.

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette.

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360 pour obtenir le nombre de jours).

1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

Moyenne métropole en 2007 : 95 j

en jours

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	198	112	81	61	47	94
Métropole	198	113	82	62	48	95
Alsace	175	127	100	92	64	109
Aquitaine	182	107	61	42	36	86
Auvergne	156	76	68	23	39	80
Bourgogne	178	118	76	63	53	107
Bretagne	116	77	65	53	40	62
Centre	192	120	89	57	43	102
Champagne-Ardenne	286	163	110	103	99	176
Corse	156	50	151	110	127	117
Franche-Comté	235	111	74	35	25	124
Ile-de-France	284	159	103	66	45	87
Languedoc-Roussillon	178	91	63	45	45	75
Limousin	166	91	62	43	17	86
Lorraine	279	154	111	80	50	132
Midi-Pyrénées	186	94	78	60	46	99
Nord-Pas-de-Calais	225	153	116	64	57	96
Basse-Normandie	210	148	89	66	37	120
Haute-Normandie	272	130	62	59	33	106
Pays de la Loire	152	83	67	50	32	66
Picardie	217	147	95	74	81	136
Poitou-Charentes	163	101	66	68	41	87
Provence-Alpes-Côte d'Azur	173	114	77	59	61	85
Rhône-Alpes	156	102	88	84	51	89
Outre-Mer	n.s	40	n.s	12	26	24
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	225	116	80	61	51	73
- à une CC à 4 taxes	207	146	45	68	25	114
- à un SAN	n.s	n.s	89	58	49	40
- à une CA ou une CU à TPU	180	107	75	56	42	70
- à une CC à TPU	226	131	99	87	58	89
- à un syndicat à contribution fiscalisée	210	115	95	94	48	102
- Non membres d'un groupement fiscalisé	109	115	24	61	48	108

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle